

# JOURNAL OFFICIEL



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉBATS PARLEMENTAIRES  
ASSEMBLÉE NATIONALE**

---

*Ce numéro comporte deux séances. La trente-cinquième séance est encartée entre les pages 5284 et 5285*

---

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**8<sup>e</sup> Législature**

**PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987**

**(34<sup>e</sup> SÉANCE)**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**1<sup>re</sup> séance du vendredi 24 octobre 1986**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON

1. **Délégation de l'Assemblée nationale pour la planification** (p. 5275).
2. **Loi de finances pour 1987 (deuxième partie)**. - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5275).

#### Affaires étrangères

#### PREMIER MINISTRE : Droits de l'homme Francophonie

- M. Arthur Dehaine, suppléant M. Jean-François Mancel, rapporteur spécial de la commission des finances.
- M. Jean-François Deniau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les services diplomatiques et généraux.
- M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les affaires européennes.

M. Claude-Gérard Marcus, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les droits de l'homme.

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les relations culturelles et pour la francophonie.

M. Loïc Bouvard, rapporteur pour avis de la commission de la défense.

M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères.

Mme Lucette Michaux-Chevry, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la francophonie.

M. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des droits de l'homme.

M. Roland Dumas, président de la commission des affaires étrangères.

MM. André Bellon,  
Alain Peyrefitte.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. **Ordre du jour** (p. 5293).

# COMPTE RENDU INTEGRAL

## PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON,

### vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## DÉLÉGATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE POUR LA PLANIFICATION

**M. le président.** J'informe l'Assemblée qu'en application de l'article 26, alinéa 2, du règlement, les candidatures de MM. Jean-Paul Séguéla et Jean de Lipkowski à la délégation de l'Assemblée nationale pour la planification ont été affichées et publiées au *Journal officiel*.

La nomination prend effet dès cette publication.

2

## LOI DE FINANCES POUR 1987

### DEUXIEME PARTIE

#### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1987 (n<sup>os</sup> 363, 395).

## AFFAIRES ÉTRANGÈRES

### PREMIER MINISTRE : DROITS DE L'HOMME FRANCOPHONIE

**M. le président.** Nous abordons l'examen des crédits : du ministère des affaires étrangères, du secrétariat d'Etat chargé des droits de l'homme et du secrétariat d'Etat chargé de la francophonie.

La parole est à M. Arthur Dehaine, suppléant M. Jean-François Mancel, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Arthur Dehaine, suppléant rapporteur spécial.** Monsieur le président, monsieur le ministre des affaires étrangères, mesdames messieurs les députés, faisant état, le 13 octobre dernier, devant la commission des finances, du retour à la dénomination traditionnelle de ministère des affaires étrangères, M. Jean-François Mancel, que je supplée aujourd'hui, indiquait que le Quai d'Orsay recouvrait également sa vocation à connaître et à traiter de tous les sujets liés à la place de la France dans le monde, et dans tous les pays, à l'exception de ceux relevant du domaine d'attribution du ministère de la coopération.

A l'occasion de cette réorganisation ministérielle, le Quai d'Orsay devrait pouvoir retrouver la plénitude de sa fonction de coordination en matière de relations avec l'étranger, et la commission des finances, sensible au risque d'émiettement de l'action extérieure de la France, a adopté une observation demandant au Gouvernement d'œuvrer en ce sens.

Cette année, en effet, et malgré les moyens budgétaires accrus dont bénéficie le Quai d'Orsay, ce dernier voit encore sa part se réduire dans l'ensemble de l'action extérieure de l'Etat, mais l'augmentation du budget, après des années de vaches maigres - si j'ose m'exprimer ainsi - laisse bien augurer de l'avenir.

A la lecture du « bleu » des affaires étrangères, les crédits apparaissent en progression de 3,25 p. 100, dépassant pour la première fois les 10 milliards de francs. Mais ce premier pourcentage doit être modifié pour tenir compte des effets des transferts en provenance du ministère de la coopération et, d'autre part, des gains de change. Ces corrections effectuées, le taux de progression du budget du département s'établit à 3,85 p. 100 en francs courants, soit 1,80 p. 100 en francs constants, dernier chiffre qu'il faut comparer aux taux atteints en 1984, 1985 et 1986 qui ont varié de plus 1,11 p. 100 à moins 5,05 p. 100 pour revenir à plus 1,46 p. 100 pour 1986.

Au delà de cette évolution aujourd'hui positive, je souhaiterais mettre l'accent sur le traitement de faveur qui est fait à l'action culturelle, laquelle voit enfin sa part dans l'ensemble du budget des affaires étrangères cesser de régresser. Est-il utile de rappeler que les relations culturelles avec l'étranger qui, en 1981, représentaient 41,90 p. 100 de l'ensemble des dotations du Quai n'en représentaient plus que 33 p. 100 en 1986 et que la remontée pour 1987 à 36 p. 100 constitue une inversion de tendance que je qualifierai d'historique ?

Les crédits d'intervention de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques augmentent de 13 p. 100, avec des taux particulièrement notables pour l'enseignement élémentaire et secondaire à l'étranger, près de 21 p. 100 ; les bourses destinées aux étudiants et enseignants étrangers, près de 14 p. 100 ; les Alliances françaises, plus de 20 p. 100 ; les échanges dans le domaine audiovisuel, plus de 20 p. 100 ; et la diffusion à l'étranger d'actualités télévisées, plus de 40 p. 100.

Ces augmentations - d'autant plus remarquables qu'elles concernent un chapitre du titre IV qui aurait dû subir des économies de l'ordre de 20 p. 100 - permettront d'abord la mise en œuvre des décisions du sommet francophone de février 1986 avec notamment un alignement progressif des droits de scolarité des élèves francophones sur ceux des élèves français dans les établissements français d'enseignement situés dans les pays non francophones, une extension du Salon du livre à Paris aux écrivains et éditeurs de langue française et, surtout, la constitution de l'agence internationale francophone d'images, A.I.T.V. Celle-ci s'appuiera, dans un premier temps, sur Radio-France Outre-Mer et utilisera à la fois des liaisons par satellites et des envois de cassettes. Dans un deuxième temps, l'agence sera dotée de la personnalité juridique et produira ses images au moyen d'équipements qui lui seront propres.

Avec les crédits supplémentaires que ce budget lui accorde, la direction générale pourra également relancer l'aide publique bilatérale au développement et tout particulièrement commencer la remise à niveau des taux et du nombre des bourses consenties à des étrangers. Le relèvement de l'allocation de base, qui passera de 2 400 à 2 800 francs, allocation que peuvent compléter d'autres bourses du ministère, devrait permettre d'éviter que les meilleurs candidats ne se tournent vers des filières concurrentes étrangères. A ce propos, je souhaiterais que, sous l'égide du Quai d'Orsay, soit mise sur pied une coordination plus sérieuse de l'attribution par les différents ministères des bourses aux étudiants étrangers afin d'assurer la cohérence de la politique menée quant aux choix des pays d'origine des boursiers et aux filières d'enseignement concernées. Il serait également utile de mener une réflexion sur les moyens de répondre aux demandes de plus

en plus fréquentes des étudiants étrangers pour être admis - sur titres ou au moyen d'un examen spécifique - dans les grandes écoles.

L'année 1987 permettra donc à la direction générale de lancer les actions nouvelles que je viens de décrire ; elle sera également l'occasion pour elle d'approfondir ses interventions traditionnelles, qu'il s'agisse du développement du français, des échanges culturels, de la coopération scientifique et technique, de la communication - TV 5 devrait connaître des évolutions très importantes en 1987.

On sait que la diffusion de la langue française à l'étranger s'appuie sur le réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger qui scolarisent, je le rappelle, plus de 60 000 enfants français et plus de 100 000 élèves étrangers.

Au sein de ces établissements, un problème a retenu cette année l'attention de la Cour des comptes. Dans son rapport au Président de la République, la Cour déplore la coexistence dans un même établissement de détachés budgétaires rémunérés sur le budget de l'administration centrale dans des conditions identiques à celles prévues pour le personnel des ambassades et d'agents recrutés localement qui peuvent être soit des détachés administratifs, soit des Français non titulaires ou des nationaux du pays d'origine.

Le système - coûteux pour les finances publiques - conduit par ailleurs à des écarts de rémunérations peu satisfaisants. Une solution doit donc être trouvée à un problème latent depuis déjà de longues années, mais il va de soi que le ministère devra, en tout état de cause, s'assurer du maintien de la qualité de l'enseignement français à l'étranger.

La priorité affirmée que le projet de loi de finances reconnaît à l'action culturelle extérieure n'a pas nui aux dotations de fonctionnement du ministère dont la progression réelle, compte tenu des opérations de transfert avec le ministère de la coopération, s'élève à 16 p. 100.

Ainsi pourront être financées des mesures de sécurité, tant à l'administration centrale que dans les postes, et également la modernisation du département, grâce au développement des crédits de l'informatique.

La dotation destinée au chapitre 34-05, « dépenses informatiques, bureautiques et télématiques », fait plus que doubler, passant de 66 à 144 millions de francs.

Parmi les actions entreprises, on peut citer la consolidation de l'informatique de gestion, des opérations dans le domaine du traitement de l'information diplomatique, la poursuite de l'automatisation du service central de l'état civil à Nantes, et des actions au niveau de la direction générale, notamment la gestion des personnels enseignants et coopérants ; mais l'accent sera surtout mis sur l'accélération de l'informatisation des consulats, puisqu'il est prévu d'atteindre le rythme de vingt consulats informatisés par an, contre six actuellement.

Enfin, ces crédits d'informatique serviront pour près de 27 millions de francs à la mise en place d'un système informatisé de contrôle et de délivrance des visas : les services de visas des consulats seront équipés ainsi de postes de travail reliés à une banque centrale située au ministère des affaires étrangères, elle-même connectée au réseau informatique du ministère de l'intérieur.

La conception et les dimensions de cette banque de données seront, bien sûr, fonction, à l'issue d'une période de six mois, de la décision prise par le Premier ministre de maintenir ou d'annuler l'obligation des visas pour tous les étrangers à l'exception des ressortissants de la Communauté européenne et de la Suisse. En attendant ce système d'avenir, le Quai d'Orsay met actuellement en place un dispositif permettant de faire face à un quintuplement du nombre des visas, ce qui suppose l'embauche de personnels supplémentaires. A ce propos, monsieur le ministre, je serais heureux si vous pouviez me fournir des précisions sur le coût de cette opération et les moyens de financement retenus.

S'agissant des dépenses d'investissement, la diminution que fait ressortir la lecture du fascicule budgétaire traduit essentiellement la disparition d'un certain nombre d'opérations exceptionnelles, telle la subvention d'investissement à l'institut du monde arabe dont la construction s'achève, ou la modernisation du central téléphonique du Quai d'Orsay ou les crédits d'études qui avaient été prévus en 1986 pour le centre de conférences internationales. Le ministère n'en continue pas moins de mener une politique immobilière active, malgré quelques handicaps évoqués dans le rapport écrit, et de gérer au mieux les quelque 10 millions de mètres

carrés dont il est affectataire à l'étranger. Ainsi, des opérations de sécurité, de gros entretien, d'acquisition ou de constructions seront-elles entreprises ou poursuivies en 1987.

Les Français de l'étranger ne seront pas oubliés dans ce projet de budget, puisque les crédits de bourses destinées aux enfants français de l'étranger sont revalorisés de 2,68 p. 100 en termes réels et bénéficieront à plus de 12 000 enfants, tandis qu'une meilleure gestion de la trésorerie des comités consulaires permettra de maintenir le niveau de l'aide sociale.

Avant de conclure, je souhaiterais dire un mot des contributions internationales qui grèvent lourdement le budget : 2 100 millions de francs pour les contributions obligatoires et 396 millions de francs pour les contributions bénévoles. Si la baisse du montant de nos contributions obligatoires s'explique par les évolutions monétaires et par une plus grande maîtrise budgétaire des organismes dépendant du système des Nations unies, le niveau de nos contributions bénévoles reste modeste, puisque la France se place au onzième rang des contributeurs bénévoles, dépassée notamment par l'Italie. Je pense qu'un objectif d'augmentation progressive de ces contributions volontaires doit être maintenu si l'on veut assurer à terme à notre pays un rang correspondant à celui que lui valent ses contributions obligatoires et sa qualité de membre permanent du conseil de sécurité.

L'année 1987 se traduira donc pour le ministère des affaires étrangères par un redressement incontestable de l'ensemble de ses moyens d'action et par une impulsion spécifique donnée aux relations culturelles. Cette situation favorable - que certains voudraient faire passer pour une simple conséquence de l'évolution monétaire - reflète une réelle volonté gouvernementale de redonner au Quai d'Orsay les moyens de remplir au mieux ses missions, tant au plan financier qu'à celui des structures.

C'est pour cela que la commission des finances a adopté, sur proposition de son rapporteur spécial, les crédits des affaires étrangères. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-François Deniau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les services diplomatiques et généraux.

**M. Jean-François Deniau, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, madame et messieurs les ministres, mes chers collègues, les crédits du ministère des affaires étrangères pour les services diplomatiques avaient connu depuis plusieurs années des difficultés pour des causes très diverses. Certaines tenaient aux variations du dollar. Il faut savoir que 70 p. 100 des dépenses du ministère des affaires étrangères sont habituellement effectuées en devises et la plupart d'entre elles en dollars. Le cours très élevé du dollar causait bien évidemment une perturbation dans la gestion du ministère et la définition de ses moyens.

Mais cette raison n'est sans doute pas la seule. Il semble que, dans les différents arbitrages ministériels et budgétaires, le ministère dénommé à l'époque « des relations extérieures » n'ait pas toujours été le mieux traité. Il est à peu près certain aussi que, sur le plan du fonctionnement interne, la réforme de 1982 n'a pas donné les résultats escomptés, soit qu'elle ait été mal adaptée, soit qu'elle ait été mal perçue par les agents du ministère eux-mêmes.

Enfin, on a pu parler d'une certaine démolition ou d'une certaine crainte de ces mêmes agents devant je ne dirai pas des recours excessifs à des agents extérieurs au département mais des intégrations tout à fait excessives, elles, et sur lesquelles l'Assemblée nationale, après le Sénat, s'est déjà prononcée.

Le budget qui nous est proposé est un budget de redressement et si nous essayons de regarder ces choses avec sang-froid et attention, on peut dire que ce redressement est certain, même s'il est encore limité, qu'il reflète une remise en ordre évidente, même s'il reste bien évidemment, dans la gestion de l'ensemble des services de l'outil diplomatique français, des problèmes pour lesquels il n'est pas mauvais de commencer à réfléchir dès maintenant, et que j'évoquerai à la fin de cette rapide intervention.

C'est un budget de redressement ou de début de redressement, dans la mesure où les crédits augmentent de 3,85 p. 100, les chiffres sur ce point étant, bien sûr, toujours très difficiles à apprécier, puisque la réforme elle-même et l'annulation de la réforme de 1982 fait que les bases ont

changé. Donc, il faut calculer bases sur bases. Il faut tenir compte aussi des variations monétaires, le dollar ayant baissé, après avoir très fortement augmenté, et donc des correctifs de change.

La part du budget du ministère des affaires étrangères dans le budget de l'Etat reste en deçà du 1 p. 100 qui avait été atteint en 1980; le projet de budget de 1987 passe de 0,949 p. 100 en 1986 à 0,964 p. 100 en 1987. Cette différence de décimales montre qu'il n'y a pas de véritable révolution, mais traduit un effort de mise en ordre tout à fait sérieux et même une impulsion qui m'a paru positive.

Je ne reviendrai pas sur les mouvements de parités. Après des pertes considérables pendant des années par suite de variations des devises, on enregistre maintenant des gains de change, dans la mesure où le dollar a baissé, qui ont servi à éponger une partie des pertes. Il conviendra, sur plusieurs années, de continuer de mettre au point le mécanisme d'étalement de ces variations monétaires.

En ce qui concerne les compétences des affaires étrangères, la réforme de 1982 avait attribué à la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, les responsabilités de diffusion de la langue française, de conduite de l'action culturelle, les services de coopération et de développement recevant quant à eux la responsabilité de toutes les actions concourant au développement, quel que soit le pays concerné. Il a été mis fin à cette réforme le 17 avril 1986. Ce retour à la situation antérieure s'est toutefois traduit par une réforme largement demandée par les exécutants eux-mêmes, qui ont déjà la charge de notre politique étrangère, dans la mesure où les responsabilités sont plus claires.

Il s'agit, comme vous le savez, de la création d'un secrétariat d'Etat à la francophonie, d'un secrétariat d'Etat aux droits de l'homme et d'un secrétariat d'Etat chargé des problèmes du Pacifique-Sud, qui complètent l'action extérieure de la France.

Cette réforme n'est pas dangereuse du point de vue de l'unité de la politique étrangère française dans la mesure où il est clair que l'action en matière de relations extérieures de la France dépend, bien sûr, du ministère qui a la charge de chef d'orchestre en ce domaine.

Toutefois, je dois signaler qu'un peu plus d'un tiers - 35 p. 100 - de l'action extérieure de la France dépend du ministère des affaires étrangères. C'est l'un des points sur lequel une remise en ordre s'impose, sans qu'il soit nécessaire de faire appel au fameux décret de Carnot. En effet, l'action extérieure de la France est actuellement dispersée entre de très nombreux organes et le budget du ministère des affaires étrangères ne rend compte qu'en partie de l'action extérieure de la France.

Les principales mesures concernant les moyens des services portent sur les dépenses en personnels et en matériels.

S'agissant des dépenses en personnels, le ministre s'est efforcé - et je me permets de l'en féliciter - de rectifier une pyramide, qui se présentait un peu trop avec la base au sommet et la pointe en bas, notamment en facilitant des carrières plus normales et plus équilibrées par un développement des postes de ministre plénipotentiaire de deuxième classe au détriment d'un gonflement des postes de fin de carrière.

Il est en effet très important que les agents qui choisissent le service diplomatique aient, quelle que soit leur origine, des perspectives de carrière normale, équilibrée, ce qui suppose des intégrations et des passages d'un corps à un autre; je laisse de côté les intégrations abusives dont j'ai déjà parlé. Je ne suis pas du tout favorable à ce qu'un corps se ferme sur lui-même; je crois au contraire qu'il est bon qu'il puisse faire appel à des éléments extérieurs dans certaines conditions; encore faut-il, bien évidemment, garder une certaine raison et une certaine décence.

Les dotations de matériels et de fonctionnement des services - mon prédécesseur à cette tribune en a déjà parlé - concernent essentiellement la modernisation et l'informatisation du ministère. Toutes les mesures sont détaillées dans mon rapport écrit. Mais je signale deux opérations dont l'intérêt est renforcé par l'actualité.

Il s'agit d'abord de l'informatisation de la délivrance des visas, qui avait déjà été commencée. Toutefois des problèmes de personnel se posent dans l'immédiat, dont, je l'espère, monsieur le ministre, vous nous direz un mot puisqu'ils ne se traduisent pas dans le projet de budget. En effet, le recrute-

ment d'urgence de personnels d'exécution et d'encadrement se révèle nécessaire pour faire face aux files d'attente qui se forment dans certains de nos postes à l'étranger.

Il s'agit ensuite du renforcement de la sécurité de nos agents et de nos ambassades, renforcement lié aussi à la situation internationale que vous connaissez.

Les interventions publiques augmentent, elles, de 11,41 p. 100. Elles concernent avant tout l'action culturelle à l'étranger dont je parlerai tout à l'heure.

Les contributions internationales sont surtout modifiées par l'augmentation de la contribution de la France au budget de fonctionnement de l'institut du monde arabe. Des opérations de dépenses en capital peuvent d'ailleurs être considérées comme terminées et n° sont pas renouvelées, ce qui explique des variations de crédits.

Je ne peux, monsieur le ministre, évoquer les problèmes administratifs des services sans parler de la remise en ordre interne du département à la suite des problèmes assez sérieux de confiance, de gestion, de profil de carrière qu'ont connus les personnels. Il me paraît tout à fait nécessaire de les traiter même si ce n'est pas dans le cadre de la préparation d'un budget annuel que l'essentiel peut être fait.

Il a été décidé de désigner un délégué chargé d'accueillir les préoccupations des agents et de créer une commission de réforme et de modernisation du ministère des affaires étrangères. De même, des mesures d'ordre interne ont supprimé ou réduit un certain nombre de directions, et fusionné d'autres postes de façon à assurer une meilleure cohésion de l'outil diplomatique.

En ce qui concerne les organes « paraministériels » qui sont assez nombreux et dont l'action est parfois assez périlleuse, il a été décidé d'en supprimer certains, mais d'en garder d'autres dans la mesure où leurs tâches étaient bien précises.

Toutes ces mesures ont pour objet la constitution d'un outil parfaitement adapté. Il est très important que les agents, quelle que soit leur origine, aient des perspectives normales d'avancement et de responsabilité.

J'ai mentionné le rétablissement des visas. C'est une très grosse affaire en matériel et en personnel. L'informatisation avait été prévue, mais elle est devenue beaucoup plus urgente.

Monsieur le ministre, quand on réfléchit à la fonction diplomatique, il y a deux thèmes qu'on ne peut écarter.

L'un concerne la représentation économique, problème très ancien dans les affaires extérieures françaises, qui a eu tendance à toujours être traité d'une façon complètement à part avec les incidences corporatives et même parfois financières que l'on connaît. J'ai regretté - et la commission a suivi mon avis sur ce point -, une trop grande distanciation - si vous me permettez ce terme de théâtre brechtien -, entre les fonctions proprement diplomatiques et les fonctions économiques. Dans d'autres pays, les fonctions de représentation des intérêts économiques à l'étranger sont assumées systématiquement par le n° 2 de l'ambassade, qui les coordonne. Il s'agit en effet d'une tâche qui ne doit pas relever d'un corps à part géré par un autre ministère selon d'autres règles, mais qui fait partie intégrante de la fonction normale d'un représentant de la France à l'étranger.

**M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les affaires européennes.** Très bien !

**M. Jean-François Deniau, rapporteur pour avis.** On peut même en tirer un corollaire, monsieur le ministre : aucun poste diplomatique de responsabilité ne devrait être attribué si l'intéressé n'a exercé au préalable une fonction de représentation plus spécialement économique à l'intérieur d'une ambassade. Cela conduirait, à mon avis, à une meilleure cohésion de l'action diplomatique française.

**M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis.** Tout à fait !

**M. Jean-François Deniau, rapporteur pour avis.** Je souhaite, tout en connaissant toutes les difficultés, que ce sujet ne soit pas abandonné et que, dans la pratique, et si possible, dans les textes, on assure, quand on parle au nom de la France, une cohésion de l'ensemble des intérêts français.

Le second thème de réflexion concerne les consulats.

Je suis convaincu que les consulats et les consulats généraux auront une tâche décisive dans l'avenir. Il convient de redéfinir leur mission, notamment sur les plans économique

et culturel. Ils ne doivent pas être considérés comme des postes de fin de carrière qu'on donne à un fonctionnaire honnête ; mais ils doivent être pour des agents jeunes et dynamiques, surtout dans les pays à structure fédérale. Le moyen de faire leurs preuves en étant véritablement le chef d'orchestre de l'ensemble d'une représentation française.

Monsieur le ministre, une politique étrangère a bien évidemment pour tâche de défendre les intérêts de la France dans tous les domaines : économique, culturel, stratégique, diplomatique, la langue française, etc.

Je souhaite, monsieur le ministre, qu'elle y intègre aussi la dimension des droits de l'homme, non pas comme un accessoire aléatoire, mais comme une préoccupation normale permanente de la représentation de l'image de la France à l'étranger.

Une politique étrangère n'est compréhensible pour l'opinion publique française que si elle est claire, si elle s'appuie sur des symboles ; elle ne le serait plus si elle n'intégrait pas ces valeurs fondamentales conformes à notre vocation et à nos traditions.

Compte tenu de l'ensemble de ces remarques, la commission des affaires étrangères, à la majorité, a émis un avis favorable à l'adoption de ce budget. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères pour les affaires européennes.

**M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis.** Mesdames, messieurs, nous avons un ministre chargé des affaires européennes, nommé après une longue valse-hésitation. Mais c'est un ministre dont nous connaissons le dynamisme, la puissance de travail et l'intérêt qu'il a toujours porté à l'Europe.

**M. Bernard Stael.** Très bien !

**M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis.** Je le salue donc avec grand plaisir.

Il n'y a pas véritablement de budget individualisé des affaires européennes. D'ailleurs, l'action européenne de la France s'exerce à travers la plupart des budgets ministériels, puisqu'il n'est guère de domaine qui ne doive être considéré, dans la pratique, dans ses aspects européens. C'est la preuve que l'union européenne, encore loin d'être achevée, a cependant parcouru un chemin irréversible. Qui songerait à revenir en arrière ? Tout le monde sait aujourd'hui que l'intérêt national c'est la solidarité européenne organisée.

Cette affirmation a, sans solution de continuité, inspiré la politique européenne de tous les gouvernements et de toutes les majorités qui se sont succédés en France depuis la signature des traités de Paris et de Rome. Aucun Français ne peut contester la valeur de l'initiative prise par la France en mai 1950 et le rôle de chef de file qu'elle n'a cessé de jouer dans la construction européenne communautaire.

Ensemble, les pays européens ont réussi beaucoup mieux qu'à éliminer entre eux les conflits. L'Europe est devenue une grande puissance commerciale. Mais, au-delà de l'espace économique en voie de réalisation, il existe un espace socio-politique européen où de fortes solidarités peuvent et doivent jouer. Elles se traduisent par une entraide entre gouvernements pour faire face à des crises économiques, monétaires ou politiques. L'Europe apprend à parler d'une seule voix dans les négociations internationales.

Dans le monde actuel, l'Europe communautaire représente déjà une organisation mais aussi un état d'esprit ; elle a, parfois presque malgré elle, un visage politique de paix et de démocratie. Le prototype communautaire européen est devenu le modèle unique dans l'histoire d'une communauté démocratique plurinationale. Cet ensemble est loin d'être achevé, je le répète, mais nombre d'éléments en sont déjà incontestablement en place et des habitudes de coopération quotidienne existent à tous les niveaux. Les récentes réunions des douze ministres de l'intérieur et de la sécurité sur la mise en commun des informations et des méthodes de lutte contre le terrorisme sont, de ce point de vue, très significatives et je dirai parlantes pour nos peuples.

Riche de cet acquis, l'Europe devrait se sentir forte et vouloir aller de l'avant. Elle n'a pas grand-chose à envier à ceux que l'on appelle les super-grands : elle représente une population de 320 millions d'habitants, contre 280 en Union soviétique et 240 aux Etats-Unis, un ensemble de peuples unis solidement par leur attachement aux valeurs de liberté et aux

institutions démocratiques, un grand marché, mais aussi une capacité considérable d'innovation scientifique et technique, un potentiel industriel compétitif sous réserve de renouvellement. Pourtant elle n'apparaît encore, tout géant économique qu'elle soit, que comme un nain politique. J'y insiste : il faut progresser sur la voie de l'union politique de l'Europe, c'est-à-dire d'institutions plus fortes.

**M. Bruno Mégret.** Très bien !

**M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis.** C'est le Président Pompidou qui évoquait l'idée d'un gouvernement européen. C'est le général de Gaulle qui avait solidement appuyé cette Europe communautaire sur le pilier franco-allemand. J'appelle votre attention sur le fait que nous devons très prochainement, monsieur le ministre, ratifier l'Acte unique européen. Nous attendons que vous nous en indiquiez la date. Ce sera sans aucun doute très important pour le renom de la France au sein de la Communauté.

Comme je dispose de très peu de temps, j'insisterai sur deux ou trois autres points essentiels.

La monnaie européenne : comment se fait-il, monsieur le ministre, qu'après deux siècles d'unification de la monnaie française et près de quarante ans de Communauté européenne, nous en soyons encore presque à la livre tournois et au franc parisis ?

**Mme Véronique Neiertz.** Demandez aux Allemands !

**M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis.** L'ECU, monnaie unique des Européens, doit être bientôt la monnaie de tous les Européens.

**M. Bruno Mégret.** Très bien !

**M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis.** Si vous souhaitez que nous ne nous retrouvions plus devant ces spéculations absurdes entre monnaies européennes, si vous souhaitez que l'Europe dispose d'une monnaie de réserve puissante face à la spéculation sur le yen, sur le dollar, dès lors il faut véritablement promouvoir un système monétaire européen meilleur que l'actuel, qui, je le reconnais, a de grands mérites, mais auquel je sais que l'Angleterre ne participe pas et à l'encontre duquel l'Allemagne manifeste certaines réticences.

Mais enfin le Gouvernement qui, actuellement, fait un bel effort de redressement économique est plus à même que ses prédécesseurs de parler à Bonn un certain langage. Et je crois qu'il y trouverait une oreille attentive.

J'ai presque épuisé mon temps de parole, monsieur le ministre,...

**M. le président.** Il est épuisé !

**M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis.** Eh bien, monsieur le président, je conclurai sur la politique agricole commune.

Monsieur le ministre, il ne suffit pas - cette remarque d'un ancien fonctionnaire des Communautés européennes est aussi celle de nombreux parlementaires - qu'une politique soit commune pour qu'elle soit bonne. Or nous en arrivons aujourd'hui à des absurdités.

Peut-être savez-vous qu'à titre personnel, hier en commission des affaires étrangères, je n'ai pas approuvé le budget de l'agriculture, pour la seule raison qu'il faut remettre en chantier - je le précise dans mon rapport écrit - la politique agricole commune. On ne peut plus tolérer qu'elle précipite l'Europe - c'est du moins ma conviction - vers la non-autosuffisance, alors que l'autosuffisance est un des très grands objectifs de la politique agricole commune, et cela, monsieur le ministre, parce qu'elle obéit davantage à des préoccupations purement technocratiques et pas suffisamment à une vue réaliste de ce que doit être l'agriculture de l'Europe dans un monde difficile et dans un monde qui a faim.

Je vous remercie de votre attention, messieurs les ministres, madame, messieurs les secrétaires d'Etat. Nous attendons de votre Gouvernement, qui d'ailleurs par la bouche de son Premier ministre a renouvelé son fort engagement pour une progression des institutions européennes, qu'il ratifie très prochainement l'Acte unique et que, dans les domaines principaux que je viens d'évoquer, la France reprenne le rôle de leader qui, je crois, ne lui est guère contesté en Europe. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. le président.** La parole est à M. Claude-Gérard Marcus, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les droits de l'homme.

**M. Claude-Gérard Marcus, rapporteur pour avis.** La décision prise lors de la constitution du Gouvernement de M. Jacques Chirac de créer un secrétariat d'Etat chargé des droits de l'homme auprès du Premier ministre nous paraît une initiative tout à fait remarquable. Elle traduit la volonté du Gouvernement français de ne pas se contenter de rendre un hommage verbal aux droits de l'homme mais de prendre en compte, sur le plan tant de sa politique extérieure que de sa politique intérieure, de la dimension particulière des droits de l'homme.

Toutefois, la création d'une telle institution gouvernementale n'est pas sans poser des problèmes.

Voyons d'abord comment on peut concilier la défense des droits de l'homme avec le principe de la non-intervention dans les affaires intérieures des Etats. Un gouvernement n'est pas une société de pensée ou une académie. Pour lui, aborder les problèmes des droits de l'homme, c'est le faire à la fois au regard de sa propre législation interne et dans ses appréciations sur le comportement des autres Etats.

La difficulté de l'action du secrétariat d'Etat et du Gouvernement français est de trouver un équilibre entre l'action pour les droits de l'homme et le respect du principe de non-intervention dans les affaires intérieures des Etats.

Ce principe a toujours été respecté jusqu'à présent. Mais, à force de non-intervention, on en est parfois arrivé à un soutien involontaire et indirect de régimes que l'on peut condamner. D'où la nécessité de prendre conscience de la dimension politique des droits de l'homme, ce qui est fait par la création du secrétariat d'Etat dont je rapporte aujourd'hui le projet de budget.

Dans le domaine des droits de l'homme, les mots n'ont pas, de par le monde, la même valeur. Il y a plusieurs conceptions des droits de l'homme, qui ont chacune leur logique. Il est évident qu'ici nous nous référons à la conception française des droits de l'homme telle qu'elle est contenue dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1798 et telle qu'elle est confirmée par la Déclaration universelle des droits de l'homme. Je ne peux pas cacher qu'un certain nombre de pays du bloc socialiste considèrent que cette conception est trop formelle et lui opposent ce qu'ils appellent les libertés réelles en estimant que des droits, comme le droit au travail, le droit à la santé, devraient être inclus. De fait, la notion de liberté n'a pas de part et d'autre du rideau de fer exactement la même valeur.

Il faut aussi mentionner la position de plusieurs pays en voie de développement, notamment africains, qui nous disent : l'un des éléments-clés des droits de l'homme est pour vous la liberté de choix politique, le multipartisme. Or, pour nous, pays nés de la colonisation, dont les frontières ont été tracées un peu arbitrairement en regroupant des ethnies souvent très différentes et parfois opposées, le multipartisme serait la porte ouverte aux partis ethniques et la fin de notre unité nationale. Ce point de vue a sa logique et nous ne devons pas le négliger. Mais cela ne nous empêche pas de nous référer à nos principes à nous, qui sont ceux de la conception libérale des droits de l'homme.

Notons aussi que la plupart des pays ont ratifié la Déclaration universelle des droits de l'homme. Même s'ils ne les appliquent pas, c'est en quelque sorte l'hommage du vice à la vertu. Même ceux qui nient dans leur application les droits de l'homme ont des complexes et s'y réfèrent publiquement. C'est un élément positif pour l'avenir, qu'il ne faut pas négliger.

Autre question : les rapports entre les droits de l'homme et les médias. L'existence de problèmes liés aux droits de l'homme n'est pas une nouveauté. Ce qui est nouveau, c'est la manière dont les habitants de la planète en prennent conscience. Il y a des dizaines d'années on perpétrait déjà des crimes et des massacres, mais on ne le savait ou ne l'apprenait que longtemps après. Maintenant, grâce à la télévision, on peut assister à des répressions, voire à des crimes, en direct. On peut entendre des témoins expliquer ce qui se passe.

Il faut toutefois souligner que cette prise en charge par les médias tend à dramatiser certaines situations et, inversement, à minimiser ou à passer entièrement sous silence certaines autres, et cela d'une manière que l'on peut dire inversement proportionnelle au caractère totalitaire du pays en question.

Dans des pays à régime autoritaire se produisent des atteintes aux droits de l'homme mais parce que leurs portes sont entrouvertes, la presse internationale peut s'y rendre, même si elle est parfois limitée dans son action, ainsi que les missions parlementaires. La presse écrite et télévisée ne parle que de ces pays mais ignore ceux qui ferment totalement leurs frontières. Ceux-ci ne font pas « la une », on ne les dénonce pas tous les jours parce qu'ils ne respectent pas les droits de l'homme. En clair, la télévision nous montre en permanence le Chili ou l'Afrique du Sud mais pas l'Ethiopie parce que les équipes de télévision ne peuvent pas s'y rendre. C'est là un élément dont on doit prendre conscience et qui oblige le secrétaire d'Etat, qui est soumis à de nombreuses pressions, à conserver un jugement équilibré et à ne pas céder à cette espèce de dynamique à sens unique des médias qui ne correspond pas à la réalité des problèmes.

**M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. Claude-Gérard Marcus, rapporteur pour avis.** Enfin - et ce n'est pas négligeable - le décret d'attribution du secrétaire d'Etat, outre une mission de conseil en politique extérieure, prévoit une action de politique intérieure consistant à veiller à ce que l'application des textes adoptés par le Gouvernement français soit conforme à la politique des droits de l'homme à laquelle le Gouvernement se réfère.

Dans ce domaine aussi, le secrétaire d'Etat doit faire preuve du même stoïcisme qu'en politique extérieure et résister aux pressions d'associations qui souvent ne voient midi qu'à leur porte et veulent imposer leurs fantasmes et leurs obsessions.

Les crédits du secrétariat d'Etat chargé des droits de l'homme ne reflètent pas l'importance de son rôle. Ils sont modestes car il s'agit d'un département ministériel non pas de gestion mais d'orientation.

Les crédits d'intervention, qui s'élevaient à 5 millions de francs en 1986 grâce au collectif budgétaire, atteignent 13 millions de francs dans le projet de loi de finances pour 1987 et peuvent être ventilés suivant quatre types d'action : soutien financier à des actions de communication ayant pour objet de sensibiliser le public à des thèmes relevant des droits de l'homme ; soutien financier à des actions ou opérations en faveur des droits de l'homme - manifestations culturelles, congrès, campagnes, etc. ; organisation, par le secrétariat d'Etat lui-même, de manifestations ; et, enfin, octroi d'aides exceptionnelles destinées à faire face à des situations d'urgence.

En quelques mois d'existence, le rôle et la pratique du secrétariat d'Etat se sont peu à peu précisés et il s'est vu, comme les textes le prévoyaient, reconnaître une compétence à la fois extérieure et intérieure.

Dans le domaine international, il participe, en liaison étroite avec le ministère des affaires étrangères, à l'élaboration et à la conduite de la politique extérieure pour ce qui est des droits de l'homme, notamment à la préparation des prochaines discussions sur les accords d'Helsinki ou encore des travaux pour la commission des droits de l'homme de l'O.N.U. Il a représenté la France à la dernière conférence des Nations unies sur les sanctions contre l'Afrique du Sud et il a eu des contacts avec le Conseil de l'Europe où il s'est rendu, tout en annonçant d'ailleurs une contribution importante de la France au financement du Palais des droits de l'homme à Strasbourg.

Au sein de la Communauté européenne, dans le cadre de la coopération politique entre les Douze, le secrétariat d'Etat participe aux actions menées en faveur des droits de l'homme dans le monde ; il met également l'accent sur les actions multilatérales, notamment auprès des organisations non gouvernementales et du Haut-Commissariat des réfugiés. Il a ainsi représenté la France au dernier comité exécutif de ce comité.

La mention de ces quelques actions montre que ce secrétariat d'Etat, même s'il n'est pas gestionnaire, n'en est pas pour autant dépourvu de possibilités d'action.

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur le rapporteur pour avis.

**M. Claude-Gérard Marcus, rapporteur pour avis.** Je conclus en deux minutes, monsieur le président.

Le secrétariat d'Etat verse des subventions à un certain nombre d'organisations. Il nous en a communiqué la liste pour 1986. Pour 1987, il doit garder sa liberté d'appréciation

et la publication de cette liste n'entraîne pas sa reconduction d'office. C'est d'ailleurs l'une des questions qui ont été abordées au cours de la discussion en commission.

Pour conclure, je vous rappellerai que, dans mon rapport écrit, j'ai essayé de faire un tour d'horizon de la situation des droits de l'homme dans le monde, et ce, grâce à l'aide de nombreuses organisations internationales et de l'excellente direction de la documentation étrangère de l'Assemblée nationale, à laquelle je tiens à rendre hommage.

Je souhaite que l'action du secrétariat d'Etat continue et se structure davantage en liaison avec les parlementaires. En effet, la discussion en commission a fait apparaître que le rôle de ceux-ci pouvait être utile, notamment lors de leurs nombreux contacts internationaux où la dimension des droits de l'homme ne doit pas être absente.

La commission des affaires étrangères a adopté les crédits du secrétariat d'Etat chargé des droits de l'homme. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. le président.** La parole est à M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les relations culturelles et pour la francophonie.

**M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis.** J'examinerai successivement le budget de la direction des affaires culturelles et celui de la coopération au ministère des affaires étrangères et celui de la francophonie.

En ce qui concerne le budget des relations culturelles, l'un de mes collègues siégeant sur les bancs socialistes m'a reproché, lors de la discussion du budget de 1986, de répéter chaque année que ce budget était plus mauvais que le précédent. Eh bien ! je suis heureux, cette fois-ci, de pouvoir dire qu'il y a une amélioration et qu'a cessé cette dégringolade constante du pourcentage des crédits revenant à la direction des affaires culturelles. Le redressement reste faible puisque nous passons de 34 p. 100 à 36,20 p. 100, mais la chute est stoppée, ce qui est prometteur. Nous espérons que cette tendance se confirmera.

Le budget de la direction des affaires culturelles de 1987 est marqué par l'incidence des transferts entre le ministère des affaires étrangères et celui de la coopération. Cela s'est fait dans de bonnes conditions et le drame en deux temps qui avait éclaté en 1982 et 1983, en raison des changements dans les méthodes et dans les moyens, n'a pas eu lieu cette fois-ci. La nouvelle répartition des attributions, des personnels, des bureaux n'a pas, je le répète, soulevé de drame, mais elle rend plus difficile la comparaison entre le budget de cette année et celui de l'année prochaine, notamment pour ce qui est des crédits dont l'impact géographique a changé.

Autre innovation que je me plais à souligner : nous avons obtenu cette année des réponses de bonne qualité en temps voulu. C'est la première fois.

Ce budget a concrétisé un certain nombre d'engagements du ministre auxquels nous avons été très sensibles. Je pense à l'opération « Rose des vents ». Etant donné la diversité des médias qui diffusent maintenant, bien ou mal, la langue française à l'étranger, satellites, câbles, radios, télévisions, depuis la France ou depuis des installations situées dans différents pays, il est nécessaire de savoir qui écoute quoi et dans quelles conditions.

Seule l'opération « Rose des vents », comme on l'a vérifié dans le passé, apporte une réponse. En effet, les sondages sont très hasardeux. J'ai lu, par exemple, qu'un sondage de R.F.I. citait le Congo et le Tchad parmi les pays d'Afrique ayant le plus fort pourcentage de francophones. J'ai tendance à croire que ces sondages ont été effectués de façon différente d'un pays à l'autre. Ceux qui sont cités ne sont pas ceux où la scolarité est la plus affirmée et où la langue française est la plus répandue. Quant au courrier des lecteurs, il vaut ce qu'il vaut !

Il est bien certain que seule une opération « Rose des vents » lancée à partir de tous nos postes diplomatiques - il y en a déjà eu deux dans le passé - peut rendre compte de ce foisonnement des systèmes médiatiques, de la manière dont ils sont perçus et de leurs qualités. C'est l'un des acquis parmi d'autres.

Je dirai maintenant quelques mots du redéploiement, toujours nécessaire, et demandé chaque année, des personnels culturels.

Leur implantation actuelle relève très souvent davantage de raisons historiques ou de pesanteurs individuelles ou syndicales que d'une volonté politique affirmée par la France. Je

citerai cette année encore l'exemple du Maroc qui accueille le quart des professeurs de français. J'éprouve, moi aussi, la plus vive sympathie à l'égard de ce pays pour des raisons historiques et personnelles. Mais il faudra bien s'interroger un jour sur l'inégalité de répartition des professeurs, même si cela doit entraîner certaines révisions.

Enfin, nous avons passé beaucoup de temps, non seulement avec vous en commission, monsieur le ministre des affaires étrangères, mais également avec vos collaborateurs sur un projet d'amendement concernant la gestion des personnels culturels.

Je tiens à rappeler que la commission des affaires étrangères a, l'an dernier, unanimement appelé de ses vœux la réforme du détachement « au barème », autrement dit du détachement budgétaire.

Cette catégorie regroupe quatre mille titulaires. Deux autres catégories exercent les mêmes fonctions : les « détachés administratifs », qui ont parfois été recrutés localement, et les véritables « recrutés locaux ».

La Cour des comptes, dans son dernier rapport s'est montrée particulièrement sévère dans l'analyse de cette situation. C'est pourquoi, comme rapporteur, j'ai déposé un amendement, que je défendrai tout à l'heure, et qui a été voté sans opposition par la commission des affaires étrangères. Cet amendement vous laisse, monsieur le ministre, toute latitude pour ce qui relève de votre métier et non du nôtre, c'est-à-dire le choix du nombre de gens sur lesquels porterait cette décision de révision des méthodes de désignation des détachés « au barème », et la durée de leur détachement. C'est pourquoi cet amendement n'en parle pas. Mais la commission a estimé que la représentation nationale se devait d'intervenir, compte tenu de la complexité du problème, pour introduire davantage de justice dans ce domaine. Je rappelle que les écarts entre les traitements des détachés « au barème » et des recrutés locaux, à égalité de diplôme, peuvent aller parfois de 1 à 80, et plus couramment de 1 à 10.

Je voudrais aussi rappeler, monsieur le ministre, ce qu'on vous a déjà dit en commission, à savoir qu'un certain nombre de programmes relevant de votre département doivent être réexaminés, en particulier ceux de la sous-direction des affaires sociales où la poursuite de certaines actions ne s'explique que par le fait qu'elles ont été prolongées sans qu'on en ait seulement dressé un bilan ni qu'on se soit demandé s'il ne fallait pas plutôt consacrer notre argent à d'autres secteurs, en particulier celui des bourses de haut niveau.

Tous nos collègues de la commission ont insisté, tant au moment de l'examen des crédits du ministère de la coopération que lors du débat sur les crédits du ministère des affaires étrangères, sur le fait que notre avenir est lié, en particulier en Afrique francophone mais également ailleurs dans le monde, à la capacité de la France à attirer dans ses enseignements les meilleurs étudiants des pays du tiers monde, en particulier du tiers monde francophone. C'est une priorité qui vaut qu'on sacrifie, par ailleurs, quelques programmes.

Cependant globalement, ce budget est un bon budget et, sur ma proposition, la commission des affaires étrangères a émis un avis favorable à son adoption.

J'évoquerai maintenant le budget de la francophonie.

La francophonie a connu trois événements importants au cours des derniers mois : le sommet francophone de février, à Paris ; la désignation, pour la première fois dans notre histoire, et d'ailleurs dans l'histoire des autres peuples, d'un membre du gouvernement chargé de la francophonie, ce qui a constitué le couronnement des efforts accomplis par tous ceux qui s'intéressent à la francophonie depuis des années ; enfin la décision que vous nous avez annoncée, monsieur le ministre des affaires étrangères, de rattacher à la direction des affaires politiques le service des affaires francophones, marquant ainsi l'intérêt que votre département et le Gouvernement français portent sur le plan politique aux relations particulières entre les peuples de langue française, puisque la francophonie c'est cela.

Nous savons, madame le secrétaire d'Etat chargé de la francophonie, que votre tâche est difficile. Il est toujours très difficile de créer un nouveau département ministériel, et à plus forte raison quand celui-ci a une vocation interministérielle. En effet, chaque ministère défend, j'allais dire son bifteck, mais disons plutôt sa côtelette pour être plus francophone. (*Sourires.*) Harmoniser l'ensemble des politiques des différents ministères du Gouvernement en matière francophone n'est pas facile, et tous nos vœux vous accompagnent.

Nous avons été très heureux de constater l'imagination et l'autorité que vous manifestez dans l'exercice de vos fonctions. Nous avons appris avec plaisir que, l'an prochain, vous auriez le plein contrôle des crédits de la francophonie relevant du Premier ministre, ce qui n'est que partiellement vrai cette année, et que vous pourriez mener la politique qui vous paraîtra convenable à cet égard.

**M. Claude-Gérard Marcus, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis.** Il est certain que le sommet qui a réuni les chefs d'Etat et de gouvernement intéressés à Paris a été une affaire capitale et que les commissions du suivi, qu'elles soient internationales, pilotées par le Quai d'Orsay, ou internes à la France, pilotées par vous, madame le secrétaire d'Etat, sont de la plus haute importance pour l'application des décisions du sommet de Paris de février et pour la préparation des décisions du sommet de Québec, qui se tiendra l'an prochain, au mois de septembre.

Madame le secrétaire d'Etat, vous vous êtes attiré, lors de vos deux visites à la commission des affaires étrangères, la sympathie de l'ensemble de ses membres.

Votre budget pourrait, bien entendu, être meilleur, mais nous vous assurons de notre plein appui pour son exécution.

C'est donc un avis favorable à l'adoption de votre projet de budget que je donne au nom de la commission des affaires étrangères. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du Front national [R.N.] )*

**M. le président.** La parole est à M. Loïc Bouvard, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées.

**M. Loïc Bouvard, rapporteur pour avis.** Messieurs, messieurs, dans le contexte du budget des affaires étrangères, il a semblé intéressant à la commission de la défense de réfléchir à ce qui est bien aujourd'hui le point central des relations internationales, à savoir les rapports Est-Ouest, et de s'interroger sur le rôle que joue et que peut jouer la France dans ces relations.

Il est clair que les rapports Est-Ouest dominent l'histoire militaire et politique internationale depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Ils forment la toile de fond de l'ensemble des événements et des conflits que nous connaissons.

La rivalité entre les deux super-puissances, le partage de la puissance, l'équilibre des forces - du moins la recherche de l'équilibre - et la prévention à tout prix du déséquilibre entre l'un et l'autre camp : voilà ce à quoi nous assistons depuis que l'arme nucléaire immobilise, de part et d'autre, les armées classiques et sert de mesure à la confrontation.

En dehors des deux camps, le reste de la planète est - ou a vocation à être - le terrain de la rivalité soviéto-américaine. Car seules ces deux nations possèdent à la fois la puissance idéologique, technologique et scientifique, humaine, matérielle et militaire, la masse territoriale et l'allonge, c'est-à-dire les moyens de se projeter partout dans le monde. Et cela devrait rester vrai pendant de nombreuses années encore.

On voit bien d'ailleurs à quel point les sommets des deux grands dominent la scène mondiale, ainsi que la rencontre de Reykjavik vient encore de le démontrer.

Et l'on pourrait dire que ces deux super-puissances sont, en quelque sorte, condamnées à s'opposer sans recourir à la confrontation armée et à maintenir le dialogue sans jamais aboutir à une véritable entente.

Tel est, me semble-t-il, le véritable ressort du monde bipolaire dans lequel nous vivons.

Cela signifie-t-il qu'un pays de moyenne importance comme le nôtre n'a rien à dire ni rien à faire ? Non pas ! Car la France joue, incontestablement, un rôle sur la scène mondiale, et même un rôle beaucoup plus grand que ne le justifierait notre puissance réelle en termes de population, de territoire, d'économie et de moyens militaires.

Je vais donc chercher, monsieur le ministre, mes chers collègues, à cerner et à préciser ce rôle.

La France a choisi son camp. Je propose qu'elle le dise et le démontre de façon plus active encore au sein de l'Europe de l'Ouest, de l'alliance Atlantique et dans le reste du monde.

Solidaires des quelque vingt démocraties réelles qui existent dans le monde, nous participons à la défense du monde libre d'une façon originale car, en dehors des Etats-Unis, la

France est la seule nation occidentale maîtresse d'un arsenal nucléaire indépendant et présente à peu près partout dans le monde.

Chacun sait qu'en Europe la menace est à l'Est et que la notion de sanctuaire est de plus en plus illusoire.

**M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. Loïc Bouvard, rapporteur pour avis.** Comme l'a récemment affirmé le Premier ministre devant l'institut des hautes études de la défense nationale, la sécurité de la France ne commence pas sur le Rhin, mais sur l'Elbe.

**M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. Loïc Bouvard, rapporteur pour avis.** Encore faut-il être présent si cette menace se précisait, et c'est tout le problème de la bataille de l'avant à laquelle je préconise que la France prenne sa part, sans pour cela, bien entendu, occuper un créneau géographique le long du rideau de fer.

Nous pourrions, en particulier, accroître notre capacité de monter rapidement en puissance en cas d'hostilités et non plus considérer la 1<sup>re</sup> armée comme une force de réserve.

**M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. Loïc Bouvard, rapporteur pour avis.** L'interopérabilité accrue de nos armes avec celles de nos alliés et l'élaboration de plans en commun sont des conditions nécessaires. La relance de la coopération en matière d'armement, notamment avec la République fédérale d'Allemagne, doit être favorisée comme doivent l'être aussi les manœuvres combinées et l'échange de communications entre les armées.

En second lieu, la France doit continuer d'œuvrer pour empêcher à tout prix le découplage de l'Europe et des Etats-Unis, qui est bien l'objectif majeur de la politique soviétique. Car ce péril serait à coup sûr mortel.

Pour s'opposer aux visées soviétiques, la France doit pouvoir conjuguer ses efforts avec ceux des Etats-Unis et affirmer les liens de solidarité qui unissent nos deux pays.

Chacun de nous sait bien que le parapluie nucléaire américain, en raison même du déséquilibre de l'armement conventionnel en Europe, est essentiel à la sauvegarde de l'Europe de l'Ouest, que les fusées Pershing étaient nécessaires face aux SS 20, que la VI<sup>e</sup> flotte américaine, avec ses porte-avions nucléaires, est essentielle à la défense de la Méditerranée et que le stationnement de 350 000 soldats américains est le signe indispensable de l'engagement des Etats-Unis à la défense de l'Europe de l'Ouest.

Pour ce qui est de l'initiative de défense stratégique, qui peut commander l'avenir, je préconise que la France adopte une attitude plus ouverte, à l'instar de ce qu'on fait la République fédérale d'Allemagne, la Grande-Bretagne et l'Italie.

En troisième lieu, au sein de l'Alliance atlantique, la défense proprement européenne doit être renforcée, car on ne pourra pas longtemps s'en remettre aux 230 millions d'Américains pour défendre les 320 millions d'Européens.

**M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis.** Evidemment !

**M. Loïc Bouvard, rapporteur pour avis.** Il faudrait donc accélérer la constitution du pilier européen de l'Alliance à côté de nos partenaires américains. De ce point de vue, la construction politique européenne est une priorité. C'est pourquoi il est urgent, ainsi que l'a marqué M. Jean-Marie Daillet, de ratifier l'Acte unique.

Les problèmes de défense sont maintenant à l'ordre du jour des sommets franco-allemands. Je m'en réjouis, car le couple franco-allemand est bien au cœur de la défense européenne. Il faudrait aussi en venir à la création d'un secrétariat général européen de la défense...

**M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. Loïc Bouvard, rapporteur pour avis.** ... et encourager les tentatives de revitalisation de l'U.E.O.

Toutes ces propositions doivent conduire la France à faire un effort appuyé pour sa propre défense et augmenter son budget militaire. Il nous faut, pour cela, notamment améliorer la capacité de nos S.N.L.E., prendre une décision favorable sur le missile balistique M 5 et programmer le missile mobile S 4.

J'ajoute que le renforcement de nos capacités de dissuasion nucléaire va de pair avec le maintien de notre refus catégorique de voir prendre en compte notre arsenal nucléaire dans les négociations I.N.F. de Genève comme le demandent avec insistance les Soviétiques.

J'en viens maintenant au rôle de la France dans le monde.

Cette présence a de quoi étonner. Songeons que la France est présente en Méditerranée, en Afrique, au Moyen-Orient, dans l'océan Indien, en Amérique centrale et dans le Pacifique sud et que son influence culturelle et morale, et parfois économique, s'exerce très fortement partout, notamment en Amérique latine et même en Asie. Le tiers monde et les pays non alignés ont également les yeux tournés vers nous et bien souvent, disons-le, la main tendue.

Je souhaite que le rôle de la France continue de s'insérer très clairement dans le camp occidental face aux visées impérialistes de l'Union soviétique. En Afrique, par exemple, la France, avec ses accords de défense, ses bases militaires à Dakar, Abidjan, Libreville, Bangui et Djibouti et son intervention au Tchad, agit activement, et parfois seule, pour empêcher que nombre de pays d'Afrique ne soient déstabilisés. Notre toute dernière intervention au Togo en témoigne.

On sait ce qu'il en est en Ethiopie, en Angola et au Mozambique : là où l'Occident est absent, l'Union soviétique s'installe, soit directement, soit par satellite interposé, Cuba ou l'Allemagne de l'Est notamment.

Nos interventions sont d'ailleurs la plupart du temps coordonnées avec nos alliés, et je rappelle que les Etats-Unis étaient prêts à intervenir à Kolwezi si nous ne l'avions pas fait. Nous leur devons, par ailleurs, d'avoir pu, grâce aux Galaxy de l'U.S. Air Force, transporter nos batteries Hawk au Tchad.

En Méditerranée, nos liens historiques avec les pays du Maghreb nous donnent des responsabilités particulières. Face à une explosion démographique dont nous ne soupçonnons pas actuellement la portée, notre mission est évidemment de rester présents dans chacun de ces pays grâce à une aide économique et culturelle accrue et des coopérations en plus grand nombre, afin de repousser tout risque de déstabilisation.

Au Moyen-Orient et dans l'océan Indien, les risques d'embarquement sont très graves. La France apporte sa contribution à la sauvegarde de cette région par sa présence au Liban, même si notre participation à la F.I.N.U.L. montre chaque jour ses dramatiques faiblesses. Nous devons toutefois maintenir notre présence dans ce pays comme nous la maintenons à Djibouti, clé de l'océan Indien.

Notre flotte de Méditerranée, aux côtés de la VI<sup>e</sup> flotte américaine, joue un rôle essentiel tant pour la défense du flanc sud de l'Europe que pour celle des abords du golfe Persique. Mais tout cela ne suffit pas ; il nous faut adopter aussi dans cette région une diplomatie active, indépendante certes, et singulièrement vis-à-vis du monde arabe, mais coordonnée avec celle de nos alliés.

La France pourrait, en particulier, œuvrer pour qu'une conférence internationale fasse avancer le règlement du conflit israélo-arabe et normaliser, comme nous commençons à le faire, ses relations avec la République iranienne, afin d'être en mesure de contribuer au règlement du conflit Iran-Irak.

Enfin, nous ne devons cesser de réclamer avec force le départ des troupes soviétiques d'Afghanistan et d'appuyer le Pakistan, car ce pays est également visé.

En Amérique latine, la France jouit d'un prestige que nous avons parfois du mal à imaginer. Ces pays attendent quelque chose de nous. Il ne faudrait pas les décevoir.

Quant à l'Amérique centrale, le Nicaragua étant tombé aux mains d'une quasi-dictature marxiste,...

**M. Maxime Grametz.** Oh, ça va ! Vous êtes la Voix de l'Amérique ! Pire que Reagan !

**M. Jean-Marie Delfiet, rapporteur pour avis.** Ce que dit M. Bouvard est pourtant la vérité !

**M. Bernard Stasi.** Très bien, monsieur Bouvard !

**M. Loïc Bouvard, rapporteur pour avis.** Cela vous gêne, messieurs les communistes !

... il me semble judicieux de rééquilibrer notre aide entre les différents pays de la région.

**M. le président.** Concluez, monsieur Bouvard.

**M. Loïc Bouvard, rapporteur pour avis.** Je conclus, monsieur le président.

Par ailleurs, le centre spatial de Kourou doit être préservé, car il est l'une des clés de notre influence dans le monde de demain.

Dans le Pacifique enfin, nous occupons un créneau qu'il serait suicidaire d'abandonner. Le centre d'expérimentation de Mururoa, indispensable pour nous, est de plus en plus contesté par les puissances régionales, tout comme notre présence en Nouvelle-Calédonie. Dans les deux cas, l'enjeu est de taille, car, là encore, la présence française permet notamment de repousser des influences adverses aux intérêts de l'Occident.

Voilà, tel qu'il m'apparaît, le rôle que la France peut jouer dans le contexte des relations Est-Ouest. Nos positions ne pourront être tenues que grâce à une puissance militaire accrue, en liaison avec nos alliés, et une bonne loi de programmation militaire.

Tout cela suppose en effet une dissuasion nucléaire renforcée, une aviation de combat à la pointe du progrès, une surveillance aéroportée du territoire, des armes intelligentes et des satellites d'observation militaires, des porte-avions nucléaires, des avions de transport aérien à long rayon d'action.

Mais la préoccupation clé, qui rassemble toutes les autres, est bien celle-ci : face aux efforts de déstabilisation du monde libre et du tiers monde entrepris par l'Union soviétique, il est de notre devoir de consolider et d'organiser la solidarité des démocraties occidentales en mettant en pratique avec elles une véritable stratégie de la liberté dans le monde. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. Bernard Stasi.** Bravo !

**M. Maxime Grametz.** Il a bien lu de Marenches !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

**M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères.** Messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs les députés, c'est la première fois depuis ma prise de fonctions, le 20 mars, qu'a lieu devant l'Assemblée nationale, à l'occasion de la présentation du projet de budget du ministère des affaires étrangères, un débat sur la politique extérieure de la France. Sans doute suis-je venu souvent devant la commission des affaires étrangères et la commission de la défense nationale. Mais je regrette qu'en raison de l'ordre du jour très chargé de votre assemblée le débat d'aujourd'hui n'ait pu avoir lieu plus tôt, et notamment, comme il avait été prévu, en juin.

Sept mois ont passé depuis le 20 mars. Pendant ces sept mois, de nombreux événements sont intervenus. Une grave crise internationale, bien que limitée géographiquement et dans le temps, le raid américain sur la Libye, une crise latente et persistante au Moyen-Orient, et en particulier au Liban, dont l'accentuation a coïncidé en France avec une vague tragique de terrorisme. Pendant ce temps, se développaient, dans le cadre des relations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, une négociation sur la maîtrise des armements dont l'importance, pour les années à venir, en ce qui concerne l'Europe et la France, est sans doute plus grande que nombre de questions d'actualité immédiate, comme l'a révélé à ceux qui n'en étaient pas conscients la rencontre à Reykjavik. Sur cet arrière-plan ou au cœur des événements, je voudrais montrer à tous ceux qui disent ou écrivent que la politique extérieure française actuelle est condamnée à être celle du plus petit dénominateur commun ou de la confusion, que, en réalité, notre politique a été marquée par l'efficacité, la cohérence et même par d'importantes initiatives.

Ce sont déjà ces trois traits qui apparaissent en filigrane dans notre projet de budget.

J'ai écouté avec attention les rapports concernant les différentes sections du budget de mon département qui viennent de vous être présentés, au fond et pour avis, au nom de vos commissions des finances, des affaires étrangères et de la défense. Je remercie très vivement MM. les rapporteurs de l'intérêt qu'ils portent aux questions que soulève ce projet de budget, du point de vue financier comme du point de vue plus large de la politique, et je les remercie particulièrement de l'approbation générale qu'ils ont donnée à notre effort ainsi que de leurs nombreuses réflexions et suggestions.

La conception que j'ai défendue pour le budget de mon département consiste fondamentalement à renforcer la capacité du ministère à assumer pleinement son rôle. Tout d'abord, la création d'un ministère de la coopération nous a conduits à revenir à l'ancienne répartition des compétences fondée sur la distinction entre les pays du champ - pour l'essentiel l'Afrique francophone - et le reste du monde confié de nouveau, au sein de mon département, à la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques qui retrouve ainsi sa vocation et le rôle qui était le sien, la réforme de 1982 ayant abouti, comme on pouvait le prévoir, à un affaiblissement de notre dispositif d'intervention à l'étranger.

Par ailleurs, depuis ma prise de fonctions, je m'efforce, par une politique de gestion conforme à l'esprit du service public, de redonner confiance à l'ensemble des agents de ce ministère. Un bon budget contribue à restaurer cette confiance.

Enfin, le ministère des affaires étrangères, en France même, et par nos ambassades, sur le terrain, doit assumer pleinement la fonction d'impulsion et de coordination qui lui revient pour la mise en œuvre de notre politique étrangère dans sa globalité. Tel a d'ailleurs été le vœu de la commission des finances de votre assemblée lorsqu'elle a adopté le projet de budget du ministère des affaires étrangères. J'ai, pour ma part, chargé un groupe de travail, constitué sur le modèle de la commission Racine créée en 1968 par M. Michel Debré et faisant largement appel à des avis extérieurs, d'examiner non seulement les structures, méthodes et moyens du ministère, mais aussi sa place dans l'administration française.

Pour la première fois, le projet de budget de 1987 - soit 10,118 milliards de francs - dépasse les dix milliards de francs. Sa progression par rapport à 1986 s'élève à 3,85 p. 100. Ce chiffre ne tient pas compte des transferts venus du ministère de la coopération, mais prend en considération l'amélioration constatée en 1986 de notre devise par rapport au dollar.

Les transferts de crédits du ministère de la coopération portent sur un solde net positif de près de 400 millions de francs. Ce chiffre sera abondé par des transferts complémentaires en début de gestion, par suite du rattachement du Vanuatu dans le domaine de compétence de ce ministère.

Rapporté aux années récentes, ce budget marque une croissance en francs constants plus élevée. En 1987, il s'accroîtra plus rapidement que l'ensemble des dépenses de l'Etat, et sa part dans le budget de l'Etat progressera de 0,95 p. 100 à 0,96 p. 100.

Replacée dans le contexte d'économies budgétaires et d'allègement des structures défini par le Premier ministre, cette progression démontre la volonté du Gouvernement de préserver les moyens de fonctionnement de l'outil diplomatique et de relancer nos actions culturelles et de coopération.

Une croissance en termes réels de 14,6 p. 100 des dotations de fonctionnement permettra de rétablir à un meilleur niveau les moyens de nos ambassades et de nos consulats. L'effort de modernisation connaîtra en 1987 une dimension nouvelle grâce à une progression de 121 p. 100 des crédits pour l'informatique. Une mesure nouvelle est prévue pour la sécurité.

Le contrôle de l'accès des étrangers au territoire national, que les tragiques événements de septembre rendent plus nécessaire que jamais, fait l'objet de deux mesures budgétaires : création d'une banque centrale des visas liée à nos consulats et aux fichiers du ministère de l'intérieur, 225 millions de francs supplémentaires pour la généralisation des visas.

Après quinze années de réduction relative, la part consacrée aux actions culturelles et de coopération progresse de 33,4 p. 100 en 1986 à 36,2 p. 100 en 1987. Les 328 millions de francs qui viendront abonder les crédits d'aide publique au développement permettront de confirmer la présence de notre coopération non seulement au Maghreb, dont la priorité est réaffirmée, mais aussi dans des régions plus éloignées. C'est ainsi que le Pacifique Sud disposera d'une ligne budgétaire propre inscrite à son budget.

Un effort significatif sera consacré à la formation, grâce au relèvement de 16 p. 100 du taux des bourses allouées aux étudiants et chercheurs étrangers, de manière à les rapprocher des taux offerts par nos partenaires occidentaux.

**M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. le ministre des affaires étrangères.** La francophonie - Mme Michaux-Chevry vous en parlera tout à l'heure - sera soutenue à hauteur de 44 millions de francs, destinés à financer les actions lancées par le sommet francophone de février 1986 : aide à la scolarisation dans nos établissements des enfants francophones de pays défavorisés, extension de TV 5 à l'Amérique du Nord, puis au Maghreb, développement de l'agence internationale d'images d'actualités télévisées en langue française, ces deux dernières mesures s'inscrivant dans une politique plus large de présence audiovisuelle internationale.

Notre réseau d'établissements qui est, comme vous le savez, le plus étendu du monde, sera préservé. Quant aux conditions d'emploi et à la qualité des enseignants recrutés localement, elles sont une préoccupation majeure. Le relèvement des rémunérations de cette catégorie d'agents à compter du budget de 1988 est, dans cette perspective, un des objectifs que je me fixe. Aussi ai-je proposé au ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, des mesures allant en ce sens selon un plan dont les modalités sont à l'étude.

L'effort accompli depuis dix ans en faveur de nos compatriotes à l'étranger sera poursuivi. Désormais, grâce au recensement exhaustif mené par nos consulats, l'ensemble de la population devant être aidée, bénéficie des allocations et des bourses accordées par le ministère des affaires étrangères. Les bourses seront accrues de 2,7 p. 100 en termes réels.

Les contributions de la France aux organisations internationales sont abondées par les crédits venus du ministère de la coopération. Les organisations comptabilisant les contributions en dollars, leur valeur nominale sera accrue. La contribution à l'institut du monde arabe sera relevée de 14,7 millions de francs de manière à financer la création de quatre-vingts emplois permettant l'ouverture au public du nouveau bâtiment dès le printemps 1987.

Enfin, en dépit d'une baisse des crédits de paiement sur les chapitres d'investissement compte tenu de l'achèvement d'opérations immobilières, l'effort de construction de chancelleries - à Mexico, à Mascate et à Kuala Lumpur - de logements pour les agents, de rénovation de nos écoles et instituts culturels sera poursuivi.

Ce projet de budget, que je soumets à votre approbation, va dans le sens de la modernisation et de l'adaptation du ministère des affaires étrangères aux nouvelles réalités internationales. Cet effort devra être poursuivi au cours des années à venir jusqu'au seuil de 1 p. 100 du budget de l'Etat, afin que notre pays puisse disposer d'un instrument diplomatique à la hauteur de ses responsabilités et des ambitions de son action internationale.

Pour en venir à la politique étrangère proprement dite, quelles étaient les difficultés que nous avions à affronter le 20 mars lorsque le Gouvernement de M. Jacques Chirac est entré en fonctions ?

Deux questions sensibles étaient présentes dans l'esprit de tous les Français et appelaient des initiatives immédiates.

Deux de nos officiers, le commandant Mafart et le capitaine Prieur, étaient en prison en Nouvelle-Zélande, pays traditionnellement ami de la France, et condamnés à une peine de dix ans à la suite de l'affaire Greenpeace. Le Premier ministre de Nouvelle-Zélande était visiblement résolu à ne céder à aucune pression.

La seconde question, tragique, était celle des otages français du Liban. Le précédent gouvernement avait, à la veille des élections, multiplié les initiatives et les émissaires. C'est au milieu de cette action que de quatre, le nombre des otages était passé à huit. Les enlèvements avaient eu lieu à Beyrouth Ouest, en pleine anarchie, alors que plusieurs de nos observateurs payaient de leur vie la surveillance d'une trêve que personne ne respectait plus.

L'efficacité de la politique du Gouvernement de M. Chirac a été totale en ce qui concerne la première question, et il convient de ne pas l'oublier. Depuis le 22 juillet, nos deux officiers sont libres et affectés pour trois ans dans une base militaire française de l'océan Pacifique. C'est le résultat à la fois d'une négociation intense qui a rétabli la confiance entre les deux gouvernements et de la médiation du secrétaire général des Nations unies.

Sur la deuxième question, les résultats, malheureusement, ne sont encore que partiels à ce jour. Sur les huit Français enlevés avant le 16 mars, deux ont été libérés le 21 juin. Tout en mesurant ce que la lenteur de ce processus peut avoir

d'insupportable, le Gouvernement a des raisons d'espérer parvenir, par les mêmes voies, à la libération, ardemment désirée, des territoires.

Lorsque le Gouvernement a pris ses fonctions, d'autres dossiers urgents, mais d'une nature différente, n'étaient pas résolus.

Dans les affaires européennes, l'élargissement à l'Espagne et au Portugal représentait un atout appréciable pour l'Europe, tout en soulevant d'incontestables difficultés. Le mandat de la Commission pour négocier avec les pays tiers méditerranéens afin de préserver leurs courants d'échanges avec la communauté n'était pas encore définitivement approuvé. Les Etats-Unis, inquiets de l'élargissement pour leurs exportations, notamment dans le domaine agricole, menaçaient la Communauté de mesures de rétorsion.

La question de l'ouverture des négociations commerciales multilatérales nous posait des problèmes voisins, puisque la question fondamentale pour la France était celle de la préservation de la politique agricole commune. La situation budgétaire paraissait, quant à elle, particulièrement précaire, alors que, à peine relevé, le plafond des ressources propres était déjà atteint.

Dans le règlement de ces dossiers, le Gouvernement français a joué un rôle important. C'est notre obstination en faveur d'une politique ouverte à l'égard des pays tiers méditerranéens qui a permis, après de longs mois, d'aboutir le 16 octobre à un mandat de négociation satisfaisant. Ce sont les consultations entre la France et l'Espagne à Saragosse, les 4 et 5 octobre, qui ont permis d'aboutir à cette solution.

C'est également la détermination française qui a permis en juin dernier, avec l'aide de la Commission, aux douze pays européens de définir, une position à la fois ferme et d'ouverture en face de la menace de rétorsion américaine à la suite de l'élargissement. L'annonce par la Communauté d'éventuelles représailles portant sur des produits sensibles, dont le *corn gluten feed*, le blé et le riz, a conduit les Etats-Unis à renoncer à leurs mesures prévues pour le début de juillet et à conclure un arrangement avec la Communauté. Sans doute cet arrangement n'est-il que provisoire, puisque les deux parties se sont donné six mois pour trouver une solution dans le cadre du G.A.T.T. Mais les mesures de rétorsion, si elles avaient été appliquées, auraient frappé des produits sensibles et des montants d'échanges substantiels.

De même la France a-t-elle contribué à assurer la cohésion communautaire lors de la conférence de Punta del Este qui a ouvert un nouveau cycle de négociations multilatérales. Cette cohésion a permis de préserver l'essentiel, c'est-à-dire la politique agricole commune.

Les autres secteurs de la politique internationale ne requerraient pas des décisions aussi urgentes : la politique française dans les rapports Est-Ouest en mars 1986, à la fois ferme et ouverte ; la politique à l'égard du tiers monde, revenue à plus de modération après les premiers enthousiasmes pour le Nicaragua ; un certain rétablissement au Tchad après bien des déconvenues avec la Libye ; une politique équilibrée, mais qui avait pu paraître ambiguë, sur le problème israélo-arabe ; une vigilance dans la défense des droits de l'homme, que M. Malhuret évoquera tout à l'heure. Dans ces divers domaines pouvait s'établir, au niveau des hautes instances de l'Etat, un consensus comme il en existe dans l'opinion française. Il en est de même pour la politique de défense fondée sur l'indépendance nationale et la dissuasion nucléaire.

Efficace, l'action du Gouvernement apparaît également cohérente, si l'on veut bien regarder les choses de près et ne pas se laisser guider par des passions contradictoires ou des informations approximatives ou erronées.

Au Moyen-Orient, d'abord. Quand nous avons commencé notre politique de normalisation avec l'Iran, nous avons marqué nettement à tous nos interlocuteurs que nous ne modifierions pas notre politique à l'égard du monde arabe, et particulièrement à l'égard de l'Irak. Nous avons souligné également que nous ne livrerions pas d'armements à l'Iran. Nous avons maintenu, sans dévier d'un pouce, cette ligne, et tous nos interlocuteurs l'ont comprise et acceptée. Je ne comprends pas d'où viennent les assertions contraires que j'entends ou je lis souvent, ici ou là, sinon de ceux qui souhaitent brouiller les pistes parce qu'ils n'ont pas cette même rectitude. J'aimerais que l'on s'interroge aussi sur la politique que pratiquent d'autres pays dans cette région du monde.

**M. Loïc Bouvard, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Notre attitude est tout aussi cohérente en ce qui concerne le règlement du problème israélo-arabe. La politique inaugurée par le général de Gaulle et poursuivie par les Présidents de la République qui lui ont succédé, fondée sur la sécurité des Etats de la région, à commencer par Israël, sur la justice pour les peuples et en particulier sur le droit à l'autodétermination, avec tout ce qu'il implique, pour le peuple palestinien, reste l'axe de notre action. L'O.L.P., qui est une réalité, doit être associée à la négociation.

Si nous sommes ouverts aujourd'hui à la proposition d'origine soviétique d'une conférence internationale précédée d'un comité préparatoire comprenant notamment les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, c'est sans nous dissimuler les difficultés de cette proposition, compte tenu de la volonté de certaines des parties intéressées de privilégier des négociations bilatérales. C'est en ayant conscience aussi qu'Israël ne se montre pas hostile à un forum international sous certaines conditions. C'est enfin parce que, depuis l'échec de l'initiative jordano-palestinienne lancée en février 1985, il n'y a pas eu d'autre initiative et que la communauté internationale n'a pas le droit de se désintéresser du règlement d'un conflit qui est à la source de la plupart des tensions dans le monde méditerranéen.

**M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. le ministre des affaires étrangères.** De même, nous appelons de tous nos vœux un règlement de l'atroce et interminable conflit entre l'Irak et l'Iran, dans le cadre des résolutions adoptées par les Nations Unies et des efforts déployés par M. Perez de Cuellar.

**M. Loïc Bouvard, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Si nous entretenons de bons rapports avec les pays du Moyen-Orient, ce n'est pas dans le vain espoir d'une amitié avec tous les pays quels qu'ils soient, mais parce que eux-mêmes souhaitent conserver des relations politiques, économiques, scientifiques et culturelles avec la France qui a toujours été présente aussi loin que remonte l'histoire. Regardez d'ailleurs la politique des deux grandes puissances mondiales dans cette région.

**M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis.** Tout à fait !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Comparez les ambitions de l'Union soviétique et de ses alliés en 1955 et les résultats acquis aujourd'hui. Songez aux innombrables missions des plus fortes personnalités américaines et mesurez leurs déboires. Vous verrez alors que dire que la France n'a plus sa place dans cette région du monde n'a pas grand sens.

**M. Jean-Marie Daillet et M. Loïc Bouvard, rapporteurs pour avis.** Très bien !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Sa place, la France l'a d'abord au Liban...

**M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis.** Tout à fait !

**M. le ministre des affaires étrangères.** ... où les liens hérités de l'histoire nous créent des devoirs particuliers.

Nous nous devons, en premier lieu, de maintenir cette présence culturelle qui est à la source de notre rayonnement au Moyen-Orient. Nous nous devons aussi d'aider à la réconciliation nationale en entretenant un dialogue sans exclusive avec toutes les communautés.

Il nous faut enfin agir pour la restauration de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce pays. Et c'est pourquoi, depuis 1978, malgré les difficultés et les sacrifices, nous maintenons au sein de la F.I.N.U.L. un contingent important.

La situation de cette force s'est toutefois progressivement dégradée. Dès le mois d'avril, c'est-à-dire bien avant les incidents de cet été, le Gouvernement français a demandé au conseil de sécurité de ne pas renouveler automatiquement pour six mois le mandat de la F.I.N.U.L., parce que la situation au sud du Liban s'était radicalement transformée. En même temps, nous demandions à être relayés de la mission logistique que la France seule n'a cessé d'accomplir depuis la création de la force.

Nous avons rencontré l'indifférence générale, ce qui prouve qu'au mois d'avril, nous étions seuls à analyser correctement la situation. Nos appréhensions se sont, hélas ! cruellement vérifiées et notre contingent a payé un lourd tribut.

On a voulu à cette occasion faire croire qu'il était visé en tant que tel. Sans doute est-il attaqué plus qu'aucun autre parce qu'il est le plus nombreux, parce qu'il est le plus exposé du fait de sa mission et parce que, en un mot, il est la clé de voûte de la Force. Mais, n'en doutons pas, c'est la F.I.N.U.L. en son entier, l'Occident, que certaines forces au Moyen-Orient veulent chasser...

**M. Loïc Bouvard, rapporteur pour avis.** C'est vrai !

**M. le ministre des affaires étrangères.** ... comme en témoignent les tués et les blessés pendant la même période dans les autres contingents.

En face de cette situation, c'est à la communauté internationale de dire de quelle façon la Force pourra poursuivre sa mission, car on imagine trop bien les conséquences qu'aurait inmanquablement son départ. La France, pour sa part, continuera d'assumer ses responsabilités selon des modalités qui dépendront, à la fois, de sa propre analyse de la situation et des dispositions qui seront arrêtées à New York.

Je ne m'attarderai pas sur la crise libyenne du mois d'avril, bien que l'attitude du Gouvernement refusant le droit de survol aux avions américains ait fait l'objet de critiques et de contestations. Je dirai simplement que, depuis de nombreuses années, la France a contribué plus que tout autre et au prix de lourds sacrifices à contenir l'expansionnisme libyen en Afrique.

**M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis.** Heureusement !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Là aussi, notre attitude est cohérente puisque, tout en nous opposant directement aux ambitions de la Libye, nous restons, avec le Gouvernement chadien à l'appel duquel nous avons répondu, attachés à la restauration de l'intégrité territoriale du Tchad par des moyens politiques et sans recours à la force.

Devions-nous, à l'occasion d'une initiative américaine, décidée unilatéralement et sans préavis, partager la responsabilité politique d'une opération qui mettait en jeu notre action et notre crédit dans le monde arabe ? Rien ne justifiait que nous compromissions une politique indépendante et ferme pour donner à nos alliés une simple facilité technique qui constituait un blanc-seing à une initiative décidée sans consultation. Il ne s'agissait pas d'un souci pointilleux d'indépendance, mais de la réaction de gouvernants responsables qui n'engagent pas la politique de leur pays sous la pression des circonstances.

Cette crise que je viens d'évoquer me conduit naturellement à parler du terrorisme.

La crise avec la Libye a été exemplaire. Les douze Etats de la Communauté ont en effet coopéré dans la lutte contre le terrorisme dans la mesure même où la Libye, par les menaces qu'elle avait proférées contre l'Europe méridionale, et plus particulièrement contre l'Espagne et l'Italie, s'était mise en position d'accusée. C'est pourquoi les douze pays membres de la Communauté économique européenne, dès le 14 avril - c'est-à-dire dans la journée qui a précédé l'intervention américaine - se sont mis d'accord sur le principe d'une série de mesures.

Je m'arrêterai quelque peu sur ce problème de terrorisme, qui est au cœur de l'actualité internationale. La France s'est prononcée en faveur de la coopération internationale, que ce soit dans le cadre de la coopération politique entre les Etats membres de la Communauté, sur le plan bilatéral ou dans le cadre des sept pays industrialisés. Mais nous ne sommes ni pour la multiplication des instances ni pour la création d'organismes qui échapperaient au contrôle politique et à la souveraineté de chaque Etat. Quant aux sanctions à prendre contre les Etats tiers, il faut, à mon avis, faire les distinctions nécessaires.

Les attentats à Paris, en septembre, ont coïncidé avec d'autres affaires comme le détournement de l'avion de Karachi, la bombe contre la synagogue d'Istanbul et les attaques contre la F.I.N.U.L. Il était tentant de voir là une vague de terrorisme concerté. Peu à peu, l'opinion a pris conscience que ces actions terroristes étaient plus complexes. Je rappellerai simplement que la mise en cause des Etats tiers ne peut se fonder que sur des preuves.

Notre politique avec la Syrie a été récemment mise en cause. Nous avons des relations normales avec ce pays. M. Khaddam est venu en visite en France en juillet et nous avons traité avec lui de nos problèmes bilatéraux et des pro-

blèmes internationaux, notamment au Proche et au Moyen-Orient. Au cours des événements récents, ce sont les Syriens qui nous ont demandé d'avoir avec eux des entretiens. Un membre du Gouvernement français, M. Aurillac, s'est rendu à Damas. Des services français ont poursuivi, à leur niveau, des consultations avec l'administration syrienne. Nous estimons en effet qu'il convient de ne négliger aucune source d'information et d'avoir également le souci de mettre en garde les Etats contre tout laxisme vis-à-vis des groupes terroristes. Telle est la politique de la France : faire une analyse la plus exacte possible des origines des actes de terrorisme, ne pas agir en fonction de simples spéculations.

A l'égard de l'Afrique du Sud, la politique du Gouvernement se caractérise également par sa cohérence et poursuit deux objectifs : maintenir les chances d'un dialogue susceptible de déboucher sur la coexistence des communautés qui composent la République sud-africaine et exercer une pression sur le gouvernement de Pretoria pour qu'il s'engage dans cette politique de dialogue. C'est la raison pour laquelle nous sommes favorables à des mesures restrictives, mais prises par les Douze, afin de présenter une politique commune européenne sur un problème qui intéresse l'ensemble de l'Afrique, ce continent où la plupart des pays européens, de par leur histoire ou leur présence économique, ont un rôle important à jouer. En revanche, nous estimons que des sanctions obligatoires dans le cadre du chapitre VII de la charte des Nations unies, tout en étant d'une efficacité discutée, ruineraient toute chance de dialogue.

Les relations Est-Ouest et la construction de l'Europe se situent dans une perspective différente. Dans le domaine des rapports Est-Ouest, nous sommes un des alliés les plus sûrs des Etats-Unis. Nos amis américains le savent parfaitement.

**M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis.** Tout à fait !

**M. le ministre des affaires étrangères.** J'ai rencontré à de nombreuses reprises le secrétaire d'Etat, notamment pendant la visite que j'ai faite en mai à Washington, au cours de laquelle j'ai été reçu par le président Reagan. Le Président de la République a eu, le 3 juillet, à l'occasion des cérémonies consacrées à la statue de la Liberté, une conversation prolongée avec le président des Etats-Unis. Le Premier ministre est attendu à Washington.

Notre position sur la maîtrise des armements est bien comprise par les Américains et nos avis sont pris en considération dans les négociations des deux grandes puissances. Tout se passe donc dans la clarté, et si la crise libyenne a eu des conséquences dans l'opinion américaine, mal informée de l'enjeu, les rapports entre l'administration américaine et le Gouvernement français, même là où il n'y a pas convergence, sont excellents.

**M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis.** C'est exact !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Le consensus qui existe en France sur les problèmes de défense est un élément d'équilibre pour l'Alliance atlantique, car la France échappe ainsi aux incertitudes que fait peser l'alternance dans d'autres grands pays européens.

**M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis,** et **M. Loïc Bouvard, rapporteur pour avis.** Eh oui !

**M. le ministre des affaires étrangères.** A l'égard de l'Union soviétique, la politique de la France suit un cours équilibré. Les contacts sont redevenus fréquents. Le Président de la République a eu de longs entretiens avec M. Gorbatchev à Moscou le 7 juillet. Le Premier ministre doit se rendre prochainement en U.R.S.S. Moi-même, après des conversations très prolongées avec le ministre des affaires étrangères soviétique à Moscou, j'ai eu de nouveau avec lui, à New York, des entretiens. Les bons rapports avec l'U.R.S.S. ne nous empêchent pas pour autant de condamner l'intervention soviétique en Afghanistan...

**M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. le ministre des affaires étrangères.** ... ni de rester lucides sur un certain nombre de chapitres de la politique soviétique dans le monde.

En ce qui concerne la maîtrise des armements, nos interlocuteurs soviétiques connaissent notre position telle qu'elle a été définie devant les Nations unies en 1983. Ils savent quelle est notre résolution quand il s'agit de notre force de dissuasion nucléaire, ainsi que nos préoccupations pour le désarmement conventionnel et chimique.

C'est notre constance et notre fermeté qui nous permettent d'exercer une influence sur les négociations menées entre les deux grandes puissances. Si les dirigeants américains et soviétiques peuvent, à l'heure actuelle, comme ce fut le cas à Reykjavik, s'estimer en droit de prendre seuls des décisions considérables dans le domaine de leurs armements à longue portée et de l'initiative de défense stratégique, en revanche ils ne peuvent ignorer, dans le domaine des forces nucléaires intermédiaires, du désarmement conventionnel et chimique, la détermination d'une puissance comme la France qui dispose en Europe à la fois de l'arme nucléaire et d'une force conventionnelle significative.

**M. Loïc Bouvard, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Il nous appartient donc de réaffirmer en toute indépendance notre volonté politique, comme le fit le Président de la République en 1983, en énonçant les conditions préalables nécessaires à une implication de la France dans un processus de réduction des forces nucléaires. C'est ce qui nous permet de porter, en toute sérénité, un jugement sur la rencontre de Reykjavik qui n'est pas en elle-même, contrairement aux premières affirmations des participants, un échec, mais qui devrait inciter nos alliés américains à une réflexion approfondie sur les aléas et les conséquences d'un désarmement nucléaire qui pèserait sur les liens politiques et de sécurité existant entre l'Europe et les Etats-Unis.

**M. Bernard Stasi.** Très bien !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Quant à la construction européenne, le Gouvernement s'emploie activement à la faire progresser. M. Bosson, ministre délégué, est chargé d'animer cette action auprès de moi. La ratification de l'Acte unique qui sera soumis à votre assemblée le 20 novembre constituera l'un des exemples de continuité de notre politique extérieure. Cette révision du Traité de Rome représente un progrès certain en mettant l'accent sur l'accélération de la réalisation du marché intérieur, en prenant en compte les mutations intervenues dans la construction européenne depuis ses débuts, qu'il s'agisse de la coopération politique ou des domaines nouveaux comme ceux de la recherche et de l'environnement.

Les modifications institutionnelles - extension du vote à la majorité qualifiée, accroissement des compétences d'exécution de la Commission, plus grande consultation de l'Assemblée européenne - n'entraînent pas de transfert de souveraineté et n'affectent pas l'équilibre des pouvoirs dans la Communauté. Le compromis de Luxembourg garde toute sa valeur ; les acquis des politiques communes, et en particulier ceux de la politique agricole, sont préservés. L'Acte unique apparaît ainsi comme un pas modeste, mais nécessaire, dans une construction européenne à douze...

**M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. le ministre des affaires étrangères.** ...certes difficile, mais qui a fait la preuve de sa solidité, alors que la crise économique que vient de traverser l'Europe, et qui n'est pas finie, aurait pu ébranler gravement cette grande entreprise dont les débuts avaient coïncidé avec une période d'expansion économique rapide, de 1958 à 1973.

Cette construction européenne naturellement est faite implicitement des rapports, que je n'évoquerai pas aujourd'hui, que nous entretenons avec nos partenaires de la Communauté et dont la pierre angulaire est la relation franco-allemande.

**M. Loïc Bouvard, rapporteur pour avis.** Tout à fait !

**M. le ministre des affaires étrangères.** J'ajouterai un mot au chapitre de la cohérence. Après l'accident de Tchernobyl, la France s'est efforcée, avec succès, de ne pas laisser se développer à propos de cette affaire des conclusions paradoxales. Il s'agit en effet d'un accident grave, qui s'est produit en Union soviétique dans une centrale nucléaire appartenant à une filière spécifique à ce pays, et où toutes les précautions n'avaient pas été prises. Autant il était logique, à la suite de cet accident, comme cela a été fait dans le cadre de l'Agence internationale pour l'énergie atomique, de prendre des dispositions conventionnelles internationales pour assurer l'alerte et l'assistance en cas d'accident nucléaire, autant il serait illogique de remettre en cause les principes et les bases des programmes nucléaires de l'Europe occidentale, qui sont fondés sur une technique de haut

niveau éprouvée et où les aspects de sécurité sont fondamentaux. L'opinion française et le Gouvernement français ont été unis dans cette attitude de sagesse.

**M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis.** Excellent !

**M. le ministre des affaires étrangères.** J'en viens aux initiatives que nous avons prises au cours de ces sept mois.

La mission d'un gouvernement n'est pas seulement d'essayer de résoudre les problèmes qui se posent à lui, parfois dans un climat de drame ou d'urgence, ou d'assurer la continuité d'une politique avec le maximum d'équilibre et de lucidité, c'est aussi d'avoir de nouvelles vues, de redéfinir des priorités, de poser de nouvelles questions. C'est ce que nous avons fait.

Nous avons d'abord redéfini nos priorités : l'une d'entre elles est bien connue, c'est le Maghreb. Il est à peine besoin de rappeler, en raison de l'ancienneté et de l'intensité des liens qui rattachent les deux rives de la Méditerranée, pourquoi le destin de l'Europe est indissociable de celui du Maghreb. Je n'évoquerai, à cet égard, que la dimension humaine de ces relations, avec toutes les exigences de respect mutuel qu'elles impliquent. Cette priorité a été marquée par les déplacements du Premier ministre ainsi que par mes visites en Tunisie, en Algérie et au Maroc. A l'occasion de ces rencontres, il a été décidé de renforcer notre coopération, car la politique déflationniste suivie jusqu'à maintenant, si elle avait été poursuivie, aurait fini par compromettre un acquis culturel fondamental pour la France, puissance méditerranéenne.

Une autre priorité a été affirmée lors de la session spéciale des Nations unies pour l'Afrique au cours de laquelle le Gouvernement français a annoncé sa décision d'augmenter l'aide publique au développement et réaffirmé l'attachement particulier de la France à ce continent. Le premier déplacement du Premier ministre hors d'Europe a été, de façon symbolique, pour la Côte d'Ivoire.

Dans une autre région du monde, nous avons pris une initiative majeure qui a pu susciter certaines interrogations et qui appelle donc des explications : je veux parler du processus de normalisation avec l'Iran. Il est inutile de rappeler la position historique de ce pays, l'un des premiers dans la région avec lesquels nous ayons noué des relations. Une des conséquences premières de la révolution iranienne a été l'apparition, entre les deux pays, d'un important contentieux économique et financier. La France, qui avait bénéficié d'un prêt d'un milliard de dollars auprès de l'Iran, a subi, de son côté, d'importants sinistres dus à l'interruption de nombreux contrats par le nouveau gouvernement iranien. Parallèlement, les relations politiques entre les deux pays ont connu une dégradation qui les avait amenées, en mars 1986, à un niveau particulièrement bas. A cela s'ajoutait le comportement abusif de certains exilés iraniens. Naturellement, un Etat peut choisir, pour des raisons idéologiques, d'ignorer un autre Etat. Mais nous avons estimé que, compte tenu de poids de l'Iran dans toute la région, il convenait d'essayer de rétablir des relations normales avec ce pays en réglant les contentieux qui nous opposaient.

**M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. le ministre des affaires étrangères.** C'est ce que nous avons entrepris au niveau des Etats. C'est une normalisation qui se poursuit, lentement, il est vrai. Je ne répellerais pas tous les contacts qui ont eu lieu au niveau gouvernemental. Vous savez que le Premier ministre avait reçu, en mai, M. Moayeri, vice-premier ministre, et que j'ai eu un long entretien avec le ministre des affaires étrangères, M. Velayati, à New York, en septembre. La négociation économique et financière doit reprendre dans quelques jours à Paris. J'ai déjà rappelé à la fois certaines retombées de notre politique et surtout la clarté dans laquelle elle était menée.

Dans un autre continent, l'Amérique latine, nous avons voulu témoigner que la France partageait les sentiments d'amitié et l'intérêt que lui portent les gouvernements et les peuples de cette partie du monde !

**M. Claude-Gérard Marcus, rapporteur pour avis.** Tout à fait !

**M. le ministre des affaires étrangères.** C'est pourquoi le secrétaire d'Etat, M. Didier Bariani, s'est rendu à plusieurs reprises sur ce continent avec pour mission d'étudier la redéfinition de nos possibilités d'échanges.

J'irai moi-même, en janvier, au Brésil et en Argentine. En Amérique centrale, nous avons estimé excessive l'aide donnée antérieurement au Nicaragua par rapport à celle qui était accordée aux pays qui l'entourent.

**M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis.** Bien sûr !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Une nouvelle répartition de cette aide est en cours. Je participerai à la réunion qui se tiendra au Guatemala, en février, entre les Etats de la Communauté européenne et ceux d'Amérique centrale. Ce sera pour la France l'occasion d'exprimer son soutien au processus de Contadora et au progrès de la démocratie dans la région.

**M. Loïc Bouvard, rapporteur pour avis, et M. Bernard Stael.** Très bien !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Dans le Pacifique, notre présence reste insuffisante sur le plan, notamment, de la coopération économique et culturelle. La création d'un secrétariat d'Etat, à la tête duquel se trouve M. Gaston Flosse, symbolise de la part de la France une attitude nouvelle. La création d'un fonds spécial au ministère des affaires étrangères, où seront regroupés les crédits d'aide et de coopérations, va dans le même sens. Notre présence dans le Pacifique Sud prend ainsi un nouvel élan.

Nous sommes résolus à mener une politique active en Asie en raison du poids politique et du dynamisme de ce continent. Pour cela, nous avons décidé d'approfondir la coopération et de reprendre le dialogue avec nos partenaires majeurs de la région, ainsi qu'en témoigne la mission confiée à M. de Lipkowski, mission accomplie en liaison avec le secrétaire d'Etat que j'ai chargé d'une tâche de réflexion sur l'Asie. Au premier rang de ces pays figurent, bien sûr, la Chine qui connaît une mutation profonde et à laquelle nous lie une politique d'amitié commencée depuis plus de vingt ans ; l'Inde, engagée dans une vaste entreprise de modernisation, menée avec énergie par M. Rajiv Gandhi ; le Japon, avec lequel nous devons progresser encore dans la voie de relations plus intenses et plus à la mesure de l'importance de ce pays dans le monde. J'ai l'intention, au cours des premiers mois de 1987, de visiter ces trois pays, ainsi que le Pakistan, dont je salue le courage face au problème afghan.

**M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Mais nous souhaitons aussi mieux connaître et nous faire connaître de l'Asie en devenant : d'abord de la Corée du Sud, qui occupe dans notre attention une place de choix, mais aussi de l'Asie du Sud-Est, dont j'ai pu, en Indonésie, constater les progrès. Dois-je dire que l'élan qui semble porter l'ensemble de l'Asie ne fait apparaître que plus absurdes les conflits dont sont victimes, en Afghanistan et au Cambodge, des peuples pour lesquels la France éprouve une grande estime et dont elle admire le courage.

**M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis.** C'est le moins qu'on puisse dire !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Je voudrais, pour terminer ce chapitre consacré aux initiatives prises pendant ces sept mois, évoquer deux sujets.

D'abord, le désarmement conventionnel.

Vous savez le rôle qu'a joué la France dans le lancement en 1979 de la conférence sur le désarmement en Europe. C'est, jusqu'à présent, la seule conférence Est-Ouest qui ait enregistré, le 21 septembre dernier, un accord fondé sur un véritable compromis et concernant des mesures de confiance, avec une inspection internationale, y compris sur le territoire soviétique. Il n'est pas indifférent que ce soit la France et l'U.R.S.S., au cours des conversations que j'ai eues le 7 juillet à Moscou avec M. Chevardnadze, qui aient dégagé la voie vers un accord. Est-ce un hasard également si, à la réunion de l'Alliance atlantique, fin mai à Halifax, c'est la France qui a suggéré, en coopération avec l'Allemagne fédérale, l'idée d'un groupe d'experts de haut niveau pour réfléchir à la poursuite d'un processus de négociation sur les armements conventionnels, en réponse au signal donné à Potsdam par M. Gorbatchev ?

Le second sujet, c'est l'Europe. Nous pouvons être satisfaits de la cohésion de la Communauté sur de nombreux sujets : politique à l'égard des pays tiers méditerranéens, rapports avec les Etats-Unis, signature de l'Acte unique.

Il est urgent de sauvegarder l'acquis, en franchissant les grands obstacles qui sont devant nous : difficultés budgétaires, problèmes de la politique agricole, négociations commerciales avec les pays tiers. Mais il nous faut aussi des projets : la réalisation du marché intérieur en 1992, le renforcement de la coopération monétaire, le développement de l'Europe de la technologie, notamment dans le cadre d'Eureka, l'espace. C'est assurément du côté des techniques modernes qu'il faut rechercher des voies nouvelles. C'est, là, la grande mission qui nous attend : donner de plus en plus de poids à une Europe, qui devient une puissance économique considérable, pour qu'elle exerce notamment une influence croissante sur les décisions qui concernent sa sécurité, en acquérant une volonté politique comparable à celle que peut exprimer aujourd'hui une nation comme la France. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

**M. le président.** La parole est à Mme le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la francophonie.

**Mme Lucette Michaux-Chevry, secrétaire d'Etat.** Mesdames, messieurs les députés, me trouvant pour la première fois devant l'Assemblée nationale, je tiens tout d'abord à saluer chacune et chacun d'entre vous et à vous faire savoir que mon secrétariat d'Etat sera toujours à votre disposition pour vous informer le mieux possible de la politique générale de la francophonie. Celle-ci est naturellement fonction du projet de budget que je dois vous présenter ce matin. A cet égard, je mettrai l'accent sur trois points.

Le premier concerne le projet de budget du secrétariat d'Etat proprement dit et celui du commissariat général de la langue française qui est mis à sa disposition. Les crédits d'intervention du commissariat général subiront en 1987, comme l'ensemble des dépenses publiques d'intervention, une réduction de 20 p. 100, mais un crédit nouveau de 3 millions de francs a été ouvert par le Gouvernement au budget du secrétariat d'Etat, au titre des mesures nouvelles, pour lui permettre de jouer le rôle d'impulsion qui doit être le sien. Dans ces conditions - et cela constituera une heureuse exception dans l'ensemble budgétaire - la diffusion de l'action francophone pourra être maintenue au cours des prochains mois, en particulier en direction du milieu associatif et dans les domaines de la linguistique et de la terminologie.

Le deuxième point que je souhaite souligner a trait au caractère interministériel du secrétariat d'Etat. Il est clair que son budget, pris isolément, ne saurait lui permettre de financer la totalité des actions francophones. Celles-ci se trouvent obligatoirement incluses dans un contexte interministériel. J'insiste sur cet aspect trop souvent méconnu : la francophonie se trouve très largement mêlée à l'ensemble des actions extérieures de l'Etat. C'est le cas chaque fois que ces actions s'adressent en particulier à un pays d'expression française, que ce soit sur les plans diplomatique, culturel, éducatif ou technologique. Aussi suis-je associée à la définition et au financement de la politique des autres ministères qui touche la francophonie afin d'animer et d'orienter les initiatives des administrations intéressées.

Les quatre actions prioritaires que j'ai eu l'occasion d'évoquer lors du conseil des ministres du 3 septembre sont les suivantes : soutien aux manifestations populaires ; ouverture de centres d'échanges et de rencontre d'expression francophone ; aide aux associations proposant des actions concrètes ; suivi du sommet francophone.

Ces quatre actions supposent naturellement des financements pluriministériels que je m'emploie à réunir dans chaque cas, et je tiens à dire en particulier combien je me réjouis dans ce domaine de ce que vient d'annoncer M. Jean-Bernard Rainond, ministre des affaires étrangères.

Le dernier point que je veux aborder me paraît être d'ailleurs une excellente illustration de ce qui précède. Il s'agit de l'exécution du sommet francophone, qui s'est tenu à Paris en février dernier et dont je suis chargée d'assurer le suivi pour la France. Les engagements chiffrés pris par notre pays lors de cette conférence atteignent un total de 74,68 millions de francs. Or je peux vous assurer qu'en dépit des restrictions budgétaires générales, dont chacun ici, au-delà des clivages politiques, connaît la nécessité, et qui, au demeurant, concernent aujourd'hui la quasi-totalité des pays francophones, ces engagements seront pleinement tenus. Ils le seront grâce notamment aux efforts du ministère des affaires étrangères et du ministère de la coopération et permettront, avant le prochain sommet francophone de septembre 1987, de financer

des opérations telles que la mise au point d'un baccalauréat francophone, l'aide à la scolarisation des enfants francophones, l'étude d'un projet d'informatique scolaire à Madagascar, l'Agence internationale d'images francophones - A.I.T.V. - ou l'extension du programme télévisé-TV 5.

Tels sont, mesdames, messieurs, les grands axes du budget de la francophonie de 1987. Ils contribueront à donner à celle-ci toute la place qu'elle mérite en France et dans le monde. Croyez que je saurai m'y employer avec toute mon énergie et ma conviction. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des droits de l'homme.

**M. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat.** Après sept mois d'exercice des fonctions nouvelles qui sont celles du secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des droits de l'homme, je suis en mesure d'établir un premier bilan de mon action et de vous indiquer les grandes lignes de mon programme.

Mais qu'il me soit permis d'abord de dire qu'en toute conscience, au bout de ces sept mois, j'estime hautement souhaitable que, au-delà des aléas politiques et des problèmes de personnes, subsiste désormais en France une structure ministérielle chargée des droits de l'homme.

La réalité de son action tient à trois ordres de facteurs : les compétences qui lui ont été attribuées ; l'existence de moyens administratifs et financiers ; le soutien qu'à bien voulu lui accorder le Premier ministre.

En ce qui concerne mes compétences, j'ai bien sûr vocation à faire prendre en compte mes préoccupations, attachées aux droits de l'homme, dans la définition de la politique étrangère. Mais mon rôle ne se limite pas à l'action internationale. J'ai demandé et obtenu des attributions en matière de politique intérieure ; c'est là une grande originalité. Les institutions chargées des droits de l'homme mises en place de par le monde n'ont vocation à intervenir que dans le domaine international. Si j'ai tenu à ce qu'il en aille différemment en France, c'est que je pense qu'on ne peut se borner à donner des leçons aux autres ; il faut aussi se préoccuper de ce qui se passe chez soi, et cela d'autant plus que nous vivons dans un Etat de droit.

Quant aux moyens dont je dispose, outre mes propres collaborateurs, qui forment une équipe désormais bien connue du monde administratif, j'ai à ma disposition, aux termes même de mon décret d'attribution, les services de grands ministères comme ceux des affaires étrangères, de la justice, de l'intérieur ou des affaires sociales. Cette faculté, je l'utilise quotidiennement, et elle démultiplie très sensiblement mes moyens d'agir. Elle me met en mesure, pour ne citer que ce seul exemple, d'intervenir efficacement sur de nombreux cas individuels qui me sont soumis.

Le budget du secrétariat d'Etat aux droits de l'homme est faible en valeur absolue. Mais, d'une part, sans passé budgétaire, je n'hérite d'aucune habitude acquise, et ma marge de manœuvre correspond donc à l'intégralité des sommes qui me sont allouées. D'autre part, le domaine dont j'ai la charge n'est pas de ceux où l'efficacité suppose l'engagement de masses financières importantes.

Je suis ainsi en mesure, chaque année, de soutenir financièrement plusieurs dizaines d'associations œuvrant dans le domaine des droits de l'homme ou menant des actions pour promouvoir ces droits.

Je signale en troisième lieu que, quelque temps après ma prise de fonction, j'ai soumis au Premier ministre un programme gouvernemental en matière de droits de l'homme. Il en a approuvé le principe et retenu les principales orientations. Mais il a aussi veillé à ce que je dispose des moyens nécessaires à la mise en œuvre de ce programme et m'assure du soutien de son cabinet pour les négociations que je suis amené à conduire avec d'autres administrations.

En ce qui concerne mon action à l'extérieur de notre pays, j'ai coutume de dire - et je suis en cela tout à fait d'accord avec vous, monsieur le rapporteur - que la défense des droits de l'homme doit éviter un écueil majeur : la myopie. Il est plus facile de faire porter le regard là où l'enquête est possible, là où pénètrent caméras et observateurs plutôt que dans les zones isolées, dans les pays hermétiquement fermés, là où la muraille est la plus épaisse. C'est pourtant dans ces derniers cas que les violations des droits de l'homme sont les plus graves. C'est là qu'est l'urgence, même si toutes les

atteintes aux droits de l'homme, où qu'elles se produisent dans le monde, sont également inacceptables. L'information existe pourtant, et ceux qui font profession de défendre les droits de l'homme ont le devoir de la rechercher. La simplicité devrait être en ce domaine le mot d'ordre. Les victimes n'ont pas le temps d'attendre qu'on ait disserté sur leur sort. Il faut donc des critères massifs sur lesquels chacun puisse s'accorder. Il faut aussi qu'ils soient limités.

Je voudrais vous en proposer deux, qui correspondent aux deux droits les plus fondamentaux : le droit à la vie, le droit à la sécurité.

Au droit à la vie correspond en négatif le nombre de morts victimes de la répression.

Au droit à la sécurité correspond en négatif le nombre de réfugiés obligés de fuir la répression qu'exercent par leurs propres autorités et, dans ces deux domaines, les constatations coïncident.

Le rapport annuel du Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés est l'instrument de référence. Il comporte un avantage majeur : ces réfugiés fuient des dictatures pour se rendre dans des pays plus ouverts ; ils sont facilement recensés et leur nombre n'est pas sujet à caution.

Les six grands « producteurs » de réfugiés au cours des dernières années sont, dans l'ordre : l'Afghanistan, l'Ethiopie, le Viet-Nam, le Cambodge, le Laos et l'Angola.

**M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis.** C'est caractéristique !

**M. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat.** Ces deux critères aboutissent à des résultats qui s'accordent. Est-ce une coïncidence s'ils désignent unanimement à l'attention des régimes totalitaires ? Est-ce une erreur si les pays qu'ils désignent sont différents de ceux dont on entend le plus souvent parler ? Je ne le pense pas. Ne pouvons-nous rien faire dans ce genre de situation ? Je ne le pense pas non plus.

**M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat.** C'est pourquoi j'ai demandé, et obtenu, que la France s'engage auprès des organisations non gouvernementales travaillant dans les zones libérées d'Afghanistan. J'ai demandé - et je suis en liaison étroite avec le ministère des affaires étrangères à ce sujet - que nous sensibilisions nos partenaires de la Communauté européenne à l'urgence qu'il y a à réviser les modalités de notre aide à l'Ethiopie, afin qu'elle serve aux victimes au lieu de conforter les oppresseurs.

**M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis.** Enfin !

**M. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat.** Je n'oublie pas, bien sûr, que les pays démocratiques doivent aussi balayer devant leur propre porte. Ils l'ont fait largement depuis vingt ans et l'on peut faire le compte des dictatures qui sont tombées dans le Sud de l'Europe, en Amérique latine ou en Asie.

Ils doivent continuer à le faire et expliquer à ceux qui se prétendent leurs alliés qu'ils ne le seront vraiment que le jour où leurs régimes seront eux-mêmes démocratiques. C'est ce que j'ai rappelé récemment en allant accueillir à Roissy les prêtres français expulsés du Chili.

**M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat.** La lutte contre le racisme institutionnalisé est encore plus essentielle. Je l'ai expliqué lorsque j'ai participé à Dakar à la conférence de Gorée contre l'apartheid, et à Paris à la conférence de l'O.N.U. sur les sanctions contre l'Afrique du Sud, sanctions auxquelles la France participe, de même qu'elle soutient matériellement, par l'intermédiaire de mon secrétariat d'Etat, les actions dénonçant ce système et apporte un concours financier aux communautés noires d'Afrique du Sud.

Ce travail de remise en ordre doit être fait ; il est primordial. Il a été largement couronné de succès et doit être parachévé. Mais il nous faut bien reconnaître aujourd'hui que, de l'autre côté, dans les régimes totalitaires, nous n'avons encore jamais réussi à obtenir un seul recul, une seule amélioration, et que l'histoire des dernières années ne montre, hélas ! qu'une propension à l'aggravation à l'intérieur, à l'expansion à l'extérieur.

J'aimerais disposer de plus de temps pour pouvoir, de façon détaillée, évoquer mon action dans le domaine multilatéral, au Conseil de l'Europe, à la commission des droits de

l'homme de l'Organisation des Nations unies, à la conférence de Vienne sur l'application des accords d'Helsinki, qui commence dans quelques jours, à un moment où, à l'Est, la répression contre les dissidents n'a jamais été aussi forte.

Je voudrais également mentionner le problème des douze millions de réfugiés du monde, faute de pouvoir l'aborder en détail, comme j'ai eu l'occasion de le faire lors de ma participation au dernier comité exécutif du Haut commissariat pour les réfugiés.

Mon action intérieure vise tout à la fois à réaffirmer et à mettre en œuvre, dans les domaines les plus divers, les grands principes de nos libertés publiques, et à faire face à des problèmes nouveaux posés par l'évolution des mœurs ou des techniques.

Ainsi, je suis étroitement associé à l'élaboration des textes gouvernementaux pouvant avoir une incidence sur les libertés publiques et, d'une manière générale, sur les droits de la personne.

A cet égard, je tiens à faire une mise au point. J'ai été tout dernièrement l'objet d'attaques qui dénonçaient mon impuissance devant l'application de textes qui seraient contraires aux droits de l'homme et auraient été appliqués en méconnaissance des grands principes de nos libertés publiques. Mais qui peut prétendre qu'il y aurait été manqué ? La loi du 9 septembre 1986 modifiant l'ordonnance de 1945 sur les étrangers n'a fait l'objet d'aucune censure de la part du Conseil constitutionnel.

La volonté du Gouvernement est de mettre fin à l'immigration clandestine afin de permettre une meilleure intégration des immigrés en situation régulière. Mon rôle dans ce domaine consiste à veiller à ce que les actions, dont nul ne conteste la nécessité, s'effectuent dans le strict respect de nos textes et de nos principes et soient appliquées avec le plus grand souci d'humanité.

En liaison étroite avec le ministère de l'intérieur, je compte prêter une grande attention à toutes les applications qui seront faites des lois nouvelles sur les étrangers.

Mais ma tâche ne se borne évidemment pas à me prononcer sur des textes ou des mesures. Il m'appartient de lancer des actions destinées à sauvegarder et à enrichir notre patrimoine de libertés.

Dans cette perspective, je mettrai prochainement en place une commission nationale consultative des droits de l'homme, qui me sera directement rattachée et m'assistera de ses avis. Il n'est à mon sens ni indifférent ni accessoire qu'un organisme public, où seront représentés les courants de pensée les plus divers et les opinions politiques de tous bords, puisse, au grand jour, se prononcer sur des questions relatives aux droits de l'homme, qu'elles intéressent notre politique intérieure ou extérieure. La transparence de cette commission, l'extension de ses compétences au domaine interne, le pluralisme qui marquera sa composition feront qu'elle n'aura guère d'équivalent dans le monde. Je fais confiance à ses futurs membres pour qu'ils fassent d'elle un instrument utile de l'approfondissement du débat démocratique et du développement de toutes les libertés.

Permettez-moi de citer un second exemple de ma volonté d'inscrire nos traditions dans les réalités d'aujourd'hui. A mon initiative interviendront prochainement des mesures visant à développer l'enseignement des droits de l'homme dans les établissements d'enseignement secondaire et supérieur. Il ne m'est pas possible pour l'instant de vous en donner le détail, mais je peux d'ores et déjà vous indiquer que, en ce qui concerne le second degré, l'enseignement des droits de l'homme fera l'objet d'une sanction effective.

Mais notre tradition ne saurait répondre à tout : il est des évolutions récentes qui appellent des solutions nouvelles. J'en donnerai trois exemples.

J'ai relevé en premier lieu que l'évolution des idées, particulièrement chez les jeunes, ne permettait plus de dissocier la défense des droits de l'homme de l'action humanitaire. A partir de ce constat, j'ai pensé que notre politique libérale se devait d'encourager le vaste élan de générosité qui se développe dans le public par des mesures fiscales accroissant les possibilités de déduction pour les dons faits aux associations d'intérêt général.

A ma demande, le Gouvernement a récemment présenté en ce sens un amendement à la loi de finances pour 1987, qui a été adopté par l'Assemblée nationale. C'est là un premier pas dans une voie où je crois que nous devons poursuivre.

La seconde évolution dont il m'a semblé devoir tenir compte est celle qui affecte la famille. Depuis quelques années, vous le savez, on assiste à une augmentation très sensible du nombre des divorces. C'est un phénomène qu'on peut apprécier diversement mais qui me touche particulièrement par ses conséquences sur la situation des enfants. Je songe actuellement, en liaison avec le ministère de la justice, à des réformes qui viseraient à préserver autant que faire se peut l'équilibre et l'épanouissement des enfants de parents divorcés.

Je dirai enfin un mot d'une autre évolution, de nature scientifique et technique celle-là, qui a permis l'apparition et le développement des modes de procréation artificielle. Ces modes de procréation posent, vous le savez, un grand nombre de problèmes dans le domaine des droits de l'homme auxquels je réfléchis actuellement.

Voici, brièvement résumés, les axes de mon action. Cet exposé n'est, bien sûr, ni exhaustif ni définitif. J'ai bien conscience, en particulier, que mes contacts ou l'actualité me mettront à l'avenir en présence de questions sur lesquelles je ne me suis pas encore penché. Je pense toutefois vous avoir donné la mesure de ce que pouvait faire et de ce que pouvait apporter ce personnage inédit qu'est le secrétaire d'Etat chargé des droits de l'homme. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des affaires étrangères.

**M. Roland Dumas, président de la commission des affaires étrangères.** Mesdames, messieurs, le budget du ministère des affaires étrangères est ce qu'il est : ce n'est pas un budget de rupture ou de redressement, tout au plus est-ce un budget de continuité.

Je connais trop, monsieur le ministre, les difficultés de l'exercice pour vous quereller sur ses différents aspects. D'autres s'en chargeront. Je formulerai cependant quelques remarques à son sujet.

La modernisation du ministère se poursuit lentement. Elle se poursuit parce que nous y avons mis la main. Elle est lente parce que rien ne fut fait avant 1982 dans ce domaine.

La réforme des structures et la répartition nouvelle des compétences engendrent à mes yeux une dispersion des responsabilités et frappent le ministère d'une sorte de *capitio diminutio*. Je le regrette.

Je regrette aussi que vous ne poursuiviez pas l'effort entrepris avant votre arrivée aux affaires dans le domaine de la radiophonie extérieure, effort qui avait fait passer R.F.I. du vingt-huitième au huitième rang mondial.

J'exprime aussi des regrets de voir le report *sine die* de l'étude et de la construction du centre de conférences international qui fait cruellement défaut dans une grande capitale diplomatique comme la nôtre.

Mais la présentation du budget du ministère des affaires étrangères est aussi une occasion d'examiner la politique extérieure de la France, en attendant le grand débat public réclamé par les parlementaires de tous bords et sur lequel vous avez donné, je crois, votre accord.

La force d'une politique étrangère se mesure à sa cohérence et son efficacité, à sa continuité. Elle ne peut, en effet, prendre en compte les intérêts nationaux que si elle répond à ces deux principes. Vous l'avez d'ailleurs rappelé tout à l'heure, monsieur le ministre.

Quand l'action du Gouvernement obéit de près aux orientations tracées par le Président de la République, les choses vont plutôt bien. Mais j'observe aussi que, lorsqu'elle s'en dégage, dans la pratique quotidienne, un désordre incompréhensible et inquiétant frappe l'esprit. Pour en juger, dans le temps qui m'est réservé, je me contenterai de traiter de deux sujets : les rapports Est-Ouest et la place de l'Europe dans cette grande confrontation et, ensuite, notre politique au Proche-Orient.

Les rapports Est-Ouest d'abord.

Ils sont dominés par les négociations sur le contrôle des armements et les projets américains connus sous le nom de « guerre des étoiles ». Il est prématuré, je vous le concède, de formuler un jugement de valeur sur l'état de ces négociations, mais tout porte à croire qu'elles se poursuivront. Il faut à cet égard se réjouir de l'initiative du Président de la République allant à la rencontre de Mme Thatcher pour l'inviter à se joindre à nous et recommander à l'U.R.S.S. et aux Etats-Unis

d'Amérique de continuer les discussions. Mais il était clair, depuis le sommet de Genève, que la pierre d'achoppement serait l'I.D.S., dont les Soviétiques ne veulent pas entendre parler et pour laquelle ils étaient prêts à faire d'énormes sacrifices.

Pour être utile à cette noble cause du désarmement et de la paix, la France se devait de tenir un discours et un seul. Or l'impression laissée un moment par la plate-forme R.P.R.-U.D.F., reprise par le Premier ministre en diverses circonstances, fut d'un fâcheux effet. Le chef du Gouvernement a fort heureusement mis de l'eau dans son vin et tempéré son ardeur atlantiste.

Où en est-on aujourd'hui et que devons-nous attendre de la reprise à Genève des pourparlers ? Deux points sont encore en discussion : l'interprétation du traité A.B.M. de 1972 et les missiles de croisière, dont on ne sait plus très bien s'ils sont ou non pris en compte dans la proposition américaine. Peut-être pourrez-vous nous éclairer sur ces sujets.

Cela me conduit tout naturellement à parler de l'Europe. Nous en débattrons prochainement à l'occasion de la ratification de l'Acte unique. Pour l'heure, je ne l'évoque que pour souligner son absence. Directement concerné à la fois par l'« option zéro » sur les F.N.I., le risque de découplage et l'armement conventionnel et chimique, notre vieux continent est cruellement amorphe. Les choses passent au-dessus de nos têtes, comme des missiles.

**M. Loïc Bouvard, rapporteur pour avis.** Hélas ! Tout à fait !

**M. Roland Dumas, président de la commission des affaires étrangères.** Mais il serait vain de critiquer l'Europe sans s'apercevoir des reproches qui pourraient être faits au Gouvernement de la France.

Était-il normal que, pendant six mois, il n'y ait pas eu au sein du gouvernement français de ministre ou de secrétaire d'Etat chargé des questions européennes ? J'ai salué comme il convenait cette nomination, même tardive. Nous étions dans la situation d'un couple qui, après avoir attendu un héritier, se réjouissait de sa naissance. (*Sourires sur les rangs du groupe socialiste.*)

Peut-on encore concevoir aujourd'hui les problèmes européens du strict point de vue agricole ? A cet égard, la déclaration faite hier par M. le Premier ministre n'est pas rassurante. Certes, non ! Mais ne peut-on pas expliquer en partie l'atonie actuelle de la Communauté dans un domaine tel que l'achèvement du marché intérieur européen par la permanence d'un tel état d'esprit, profondément négatif, qui, aujourd'hui, gagne aussi notre pays.

La France, monsieur le ministre, se doit d'être davantage présente dans le débat européen. La présidence française des Communautés en 1984 a fourni la preuve de ce qu'elle pouvait apporter à la construction européenne, de sa capacité d'initiative, de dialogue, de proposition et de négociation, toutes choses qui lui font défaut aujourd'hui.

La France, dans le débat européen, est aujourd'hui absente. Ne serait-ce pas dû à la trop grande différence entre un discours par trop électoraliste et la réalité des problèmes ?

C'est ainsi que la majorité actuelle refusait, il y a quelques mois - en s'abstenant, il est vrai -, l'élargissement à l'Espagne et au Portugal et demandait à grands cris, vous vous en souvenez, la renégociation du traité.

Lui était-il possible de soutenir une telle position, une fois revenue au pouvoir ? Le réalisme l'emporte aujourd'hui et vous-même, monsieur le ministre, vous ne parlez plus que de la nécessité d'être « vigilant quant aux modalités d'application des actes d'adhésion ». Je vous en félicite.

Les tergiversations au sujet de l'Acte unique européen sont, de même, significatives. Après avoir hésité durant toute la session de printemps, le Gouvernement annonce, dans la pré-ception, l'inscription de ce texte à l'ordre du jour de l'Assemblée avant le débat budgétaire. Elle est aujourd'hui reportée après ce débat. Et encore a-t-il fallu qu'un membre du Gouvernement, et non des moindres, se fâchât et mit son portefeuille en jeu pour que ce texte fût examiné par le conseil des ministres. Et, aujourd'hui, ce que vous venez de nous dire sur la résurgence du « compromis de Luxembourg » n'est pas fait pour nous rassurer, quand on sait combien, dans cette enceinte même, l'un de nos prédécesseurs,

M. Couve de Murville, n'a cessé d'affirmer que ce compromis n'existait pas. Et voilà que vous allez lui donner ses lettres de noblesse !

Par ailleurs, en laissant tomber peu ou prou le projet Euréka, le Gouvernement sacrifie la technologie européenne et nous prive de ce qui fut un succès français incontestable.

La coopération politique européenne tourne à vide. Par exemple, il a fallu attendre huit jours une réaction au rétablissement de l'état de siège au Chili et pour l'adoption d'une déclaration frileuse, cependant que les Etats-Unis, eux, réagissaient dès le lendemain par une déclaration vigoureuse.

Les relations bilatérales accompagnent et quelquefois précèdent l'impulsion communautaire. Or que voyons-nous ?

S'agissant des relations franco-espagnoles, nouvel axe indispensable à la construction européenne, la visite du roi Juan Carlos, en juillet 1985, était riche de promesses. L'enthousiasme a disparu.

Avec l'Allemagne, le Premier ministre jette le trouble et la confusion lorsqu'il estime que le chancelier Kohl se trompe d'adresse en venant à Paris. Trouvez-vous normal, monsieur le ministre, que le ministre français de la culture préfère courir le marathon de New York plutôt que de participer, au-delà de quarante minutes, au grand sommet culturel franco-allemand, qui devait être le gage important de nos relations pour les générations futures ?

Non, la politique européenne du Gouvernement laisse à désirer. Elle souffre de langueur, à moins que ce ne soit de paralysie due aux équilibres délicats, pour ne pas dire fragiles, de la majorité. (*Très bien ! Très bien ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

Tournons nos regards vers cette autre région du monde où la rapidité des événements le dispute à la complexité : le Proche-Orient.

Quel gâchis dans l'action, dont vous êtes, je dois dire, plus souvent victime que responsable ! Ne dit-on pas que les agents de votre département passent leur temps à réparer les pas de clerc du Premier ministre ? Peut-être, dans un moment de détente, accepterez-vous de nous expliquer comment vous avez rattrapé l'énorme bévue que constituait le jugement porté par un Premier ministre français sur un Premier ministre australien, M. Bob Hawke ?

D'une interview qui n'en était pas une - nous dit-on - donnée au journaliste israélien, Ben Porat, que faut-il retenir aujourd'hui sur le rôle des uns et des autres dans la conclusion de l'accord nucléaire avec l'Irak en 1975 et la construction du centre d'Osirak ? Qui croire ? M. d'Ornano ou M. Chirac ?

Quelle est la doctrine française sur le problème palestinien après la déclaration au même journaliste mettant sur le même pied les Palestiniens et les Corréziens ?

Fallait-il faire une telle entorse à la politique française dans le Proche-Orient, toute d'une pièce et d'équilibre jusqu'à ce jour, pour tenter une O.P.A. sur les voix de la communauté juive en France ?

Qui aspire à la magistrature suprême devrait s'efforcer de prendre de la hauteur et non de s'enliser dans des pratiques politiciennes de si piètre envergure. (*Très bien ! Très bien ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

De même, nous avons noté que vous n'avez pas rencontré le président de l'O.L.P. lors de votre voyage à Tunis - sur ordre, nous dit-on -, ce qui eut pour effet de mécontenter nombre de pays arabes qui ont vu, là, un inflexible notable d'une ligne politique établie de longue date. Le chef du Gouvernement dut réparer ce qu'il faut bien appeler une maladresse par une réception à grand tapage des représentants de pays arabes triés sur le volet.

Monsieur le ministre, le Gouvernement de la République française a droit à la considération de tous dans cette région du monde comme ailleurs, s'il tient le même langage à l'égard de tous. Mais je crains qu'il n'en soit plus ainsi.

Autre sujet de préoccupation : le Liban et la participation française à la F.I.N.U.L.

Hier, dans l'opposition, les membres du Gouvernement actuel s'inquiétaient, à juste titre et comme nous, de la défense des chrétiens du Liban. On allait même jusqu'à faire dire des messes à l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à Paris, pour aider à leur salut. Que sont-ils devenus ces ardents combattants de la foi et que propose le Gouvernement à leur sujet ?

Pour la F.I.N.U.L., le Gouvernement attendait le rapport de M. Perez de Cuellar pour arrêter sa politique. Ce rapport a été rendu public le 12 octobre dernier. Qu'en est-il de votre décision ?

Enfin, êtes-vous sûr, monsieur le ministre, que le discours officiel sur l'amélioration de nos relations avec l'Irak et sur la bienveillance de l'Irak à notre égard reflète la réalité ?

Derrière toutes ces questions - et je vais conclure, monsieur le président, en vous remerciant auparavant de votre patience et de votre indulgence - se profile une seule considération. On ne peut, dans le domaine de la politique étrangère, souffler le chaud et le froid, dire blanc aux uns, noir aux autres, changer de direction à tout propos, croire qu'on retombera toujours sur ses pieds quoi qu'on fasse et quoi qu'on dise.

Ce n'est pas votre cas, monsieur le ministre des affaires étrangères, et vous êtes un trop grand professionnel pour ne pas saisir ma préoccupation. Mais je crains que les initiatives intempestives venues d'ailleurs ne compromettent les orientations claires et fermes fixées par le Président de la République, à qui il revient de dire le premier et le dernier mot dans ces domaines.

Permettez-moi de croire, même si vous ne le dites pas, que vous m'avez compris. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. André Bellon.

**M. André Bellon.** Monsieur le ministre, vous me permettez, en intervenant après le président de la commission des affaires étrangères, de dire à quel point ce débat aujourd'hui était nécessaire.

Voilà bien longtemps que le groupe socialiste demande un débat de politique étrangère.

**M. Claude-Gérard Marcus,** rapporteur pour avis. Tous les groupes le demandent !

**M. André Bellon.** Nous avons le sentiment de nous faire un peu l'écho de M. Maurice Couve de Murville qui, naguère, considérait comme indispensable l'organisation de deux débats de politique étrangère par an. C'est vrai, monsieur le ministre.

Nous avons donc été étonnés de constater soudain, au mois de juin, la disparition d'un tel débat qui était pourtant inscrit à l'ordre du jour. Nous espérons que cette disparition ne sera que temporaire, en tout cas qu'elle sera unique, car ce débat est essentiel, comme l'ont prouvé à l'instant les propos que vient de tenir M. Roland Dumas. J'espère qu'il s'instaurera de façon continue, au-delà même du budget car, après tout, un débat budgétaire n'est pas un débat de politique étrangère.

Un débat budgétaire est, certes, l'occasion d'engager un débat de politique étrangère, monsieur le ministre. Mais c'est aussi une manière assez formelle d'amener à un vote positif ou négatif sur des crédits. Votre majorité, dans sa sagesse et dans ses nuances, aimerait sans doute parfois un peu plus parce que les événements sont importants, que bien des choses se sont passées, et qu'il importe - vous l'avez dit vous-même - dans les nombreux domaines qui ont marqué ces derniers temps la vie internationale, de faire preuve d'une grande finesse, ce qui demande évidemment beaucoup de temps.

Considérons, par exemple, la rencontre de Reykjavik. L'analyse serait bien sûr longue, mais il faut la faire.

Au-delà des éléments qui prouvent qu'une négociation totale entre l'Est et l'Ouest demande beaucoup de temps et de préparation, je voudrais rappeler, au vu des premiers résultats, deux évidences : nous avons eu raison, avant 1986, d'être fermes sur la non-prise en compte de nos forces nucléaires dans le calcul que font les grandes puissances ; nous avons eu raison, avant 1986, de nous montrer réticents quant à l'I.D.S. qui est apparue, au travers de cette discussion, rapide certes, mais profonde et du plus haut niveau, comme le point d'achoppement final de la négociation.

De nombreux problèmes demeurent pour aboutir à un accord. Pour la France qui, par la voix de son Président de la République, a toujours souhaité une négociation globale qui aille dans le sens de la paix, trois conditions sont essentielles. Je les rappelle, telles qu'elles ont été évoquées par le Président : premièrement, la réduction des arsenaux centraux des superpuissances ; deuxièmement, l'arrêt du développe-

ment technologique antidissuasion ; troisièmement, la correction des déséquilibres des armements conventionnels et des techniques en Europe.

Ces conditions, pour nous essentielles, marquent le lien nécessaire entre dissuasion et désarmement.

Elles marquent à quel point tout accord doit être considéré dans ses implications à long terme.

En matière de politique étrangère, les décisions sont longues à porter des fruits. Elles ne doivent en être que plus mûres. La politique étrangère se satisfait en effet peu du court terme.

Ces conditions indiquent, enfin, l'importance du problème du double couplage : couplage Etats-Unis - Europe, qui reste une des nécessités du moment, au-delà de la logique de remise en cause du condominium Etats-Unis - U.R.S.S. ; couplage aussi - faut-il employer ce terme ou lui préférer ceux de « relations », d'« amitié », mais je crois que c'est tout cela en même temps ? - avec la République fédérale d'Allemagne.

Les problèmes sont connus. La question des euromissiles doit rester liée à celle des nouveaux euromissiles déployés par l'U.R.S.S. depuis 1983.

Au-delà de cette question, je rappellerai, parce que les relations entre la France et l'Allemagne sont fondamentales pour l'Europe, plus généralement pour la paix et plus généralement encore pour nous, la décision prise en février par M. François Mitterrand de s'engager à consulter le chancelier allemand avant l'utilisation des armes préstratégiques. Je rappellerai aussi la réactivation des clauses militaires du traité de l'Elysée de 1963, décidée en 1982. Autant d'éléments, monsieur le ministre, qui justifient un tel débat, que nous devons tenir périodiquement.

Mais notre débat revêt un aspect quelque peu fâcheux, dans la mesure où nous avons discuté hier des problèmes de la coopération, élément essentiel, que je sache, d'une politique étrangère. Nous débattons aujourd'hui, en même temps que de politique étrangère, des droits de l'homme qui, d'après les attributions de M. Malhuret, lequel a malheureusement quitté l'hémicycle, doivent s'entendre aussi bien sur le plan international que sur le plan national français, et de la francophonie.

Il est, structurellement ou, en tout cas, visuellement, contradictoire, d'une part, d'isoler la question de la coopération et, d'autre part, de faire, comme on dit en français, un « paquet » d'un certain nombre de sujets comme si l'on redoutait parfois, en proie à une certaine inquiétude, de vouloir leur donner toute leur dimension.

Hier, en commission, nous avons eu l'occasion de dire à M. le secrétaire d'Etat chargé des droits de l'homme à quel point nous apprécions que toutes ces questions soient inscrites à l'ordre du jour. M. Vadepiet, qui entend intervenir sur ces sujets, a fait savoir à M. le secrétaire d'Etat à quel point nous souhaitons que son action soit positive. Nous nous inquiétons que les faits donnent à son action l'image d'une justification de l'action du Gouvernement, de tel ou tel ministre, comme celui de l'intérieur.

Ces problèmes sont essentiels tout comme la nécessité, ainsi que M. Roland Dumas l'a rappelé, de tenir enfin sur le Proche-Orient et sur l'Europe, sur tant et tant de sujets, un vrai débat au fond sur la signification concrète, et sur le long terme, de votre politique.

Le Proche-Orient, que voulez-vous, c'est un continent difficile. La situation est rendue encore plus difficile par la question des otages français, par la réalité locale du terrorisme qui, en partie du moins, en émerge dans des formes fort dures.

Vous avez dit vous-même tout à l'heure que votre politique était cohérente. Je n'ai pas, pour ma part, le sentiment que l'opinion publique française le perçoit ainsi. Et je n'ai pas non plus le sentiment que les responsables des pays de la zone le perçoivent ainsi. Récemment, la visite imprévue de M. Tarek Aziz me semble plutôt un signe d'incertitude qu'un signe de continuité. La réduction du délai de mandat de la F.I.N.U.L., la suppression du bataillon logistique français, autant d'éléments que vous avez présentés comme une volonté d'électrochoc. Mais nous n'avons pas le sentiment que l'électrochoc ait donné lieu à une continuité particulièrement pugnace. Nous avons l'impression que les questions demeurent, plutôt qu'elles ont été résolues par ce fameux électrochoc. Nous avons finalement le sentiment que, dans les contradictions où vous êtes, que nous comprenons, que nous partageons, avec des objectifs sur lesquels nous sommes

profondément solidaires, vous êtes coïncé entre les nécessités de la diplomatie comme de sa continuité et les contraintes du terrorisme, et vous donnez l'impression de flotter entre les protagonistes plutôt que de suivre la ligne constante. Ainsi, vous risquez de ne résoudre ni les problèmes du terrorisme ni les problèmes de la décolonisation.

Au fond, mon intervention a un sens : vous dire que nous souhaitons que, sur un sujet comme celui-là, nous sachions sur tous les bancs nous rassembler dans l'intérêt de notre pays. La meilleure manière de le faire, c'est la transparence, c'est le débat, c'est au fond, la capacité de vous voir souvent discuter des problèmes au fond, mais d'en discuter dans la plus grande clarté possible et, pour reprendre le mot de M. Couve de Murville, le plus souvent possible. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est M. Alain Peyrefitte.

**M. Alain Peyrefitte.** Monsieur le ministre, il y a un an, en commentant le projet de budget présenté par votre prédécesseur, qui commençait à se douter qu'il n'aurait pas l'occasion de le mettre en œuvre, nous avions pris date avec vous, je veux dire avec le futur ministre des affaires étrangères, qui refléterait la nouvelle majorité que nous appelions de nos vœux.

Parlant du budget de affaires étrangères au nom de mon groupe, je conclus : « Après quatre ans de socialisme, le Quai d'Orsay donne l'impression d'une étoile qui s'éteint. Il ne reste plus qu'à espérer que l'échéance de mars prochain lui donne les moyens de se rallumer. »

**M. André Ballou.** C'est poétique !

**M. Alain Peyrefitte.** Eh bien ces espoirs n'étaient pas chimériques, votre budget marque un début de redressement...

**M. Roland Dumas, président de la commission des affaires étrangères.** Ah ?

**M. Alain Peyrefitte.** ... quoi qu'en ait dit à l'instant votre prédécesseur. C'est un budget de croissance qui marque une rupture par rapport à la décroissance des années précédentes. C'est un budget de renforcement de la présence française dans le monde. C'est un budget qui devrait aider notre politique étrangère à recouvrer la clarté et la cohérence dont elle manquait cruellement.

C'est un budget de croissance. Aujourd'hui, tous les Français doivent supporter avec courage les contraintes d'un effort d'assainissement sans précédent depuis 1958, mais il est un domaine sur lequel l'Etat ne peut pas se permettre de rogner, c'est celui qui concerne la souveraineté.

La politique étrangère, comme la défense nationale, doit permettre à la France de figurer à son rang de nation souveraine parmi les puissances mondiales. Il ne s'agit même pas d'une priorité, il y va de notre survie.

Le budget des affaires étrangères, en dépassant pour la première fois dix milliards de francs, connaît une progression de 1,8 p. 100 en francs constants. Cette croissance est la plus élevée depuis de longues années. Elle amorce le rattrapage rendu indispensable par la baisse de plus de 5 p. 100 en 1985 que votre prédécesseur, M. Cheysson, avait lui-même qualifié d'humiliante et qui nous avait fait parler de « clochardisation » du Quai d'Orsay.

Nous commençons donc à sortir d'une situation dont le paradoxe était insoutenable : l'Etat consacrait moins d'argent aux affaires étrangères qu'il n'en dépensait à éponger le déficit de la Régie Renault pour s'offrir le luxe de fabriquer des voitures. Assurer le rayonnement de la France dans le monde, c'est la raison d'être de l'Etat, c'est sa mission, c'est sa formation de souveraineté par excellence. Que l'Etat fasse donc mieux ce qui est dans sa vocation et qu'il laisse faire à d'autres ce qui n'est pas dans sa vocation et qu'il ne sait pas faire !

Ses obligations en matière de souveraineté ont pris depuis quelques mois un tour dramatique. La sécurité du ministère et des ambassades, le contrôle de l'accès des étrangers au territoire français ont revêtu un caractère d'urgence et requièrent que soit mis un terme à la dégradation, que nous stigmatisons dans le passé, des moyens de fonctionnement. Le présent budget répond à cette exigence puisque les dotations de matériels et de fonctionnement des services sont accrues de 14,6 p. 100.

C'est un budget de renforcement de la présence française. Notre politique étrangère, dotée de moyens accrus, permettra à la France de renforcer sa présence dans le monde. La marge de manœuvre est étroite, les données sont constantes, elles sont imposées par la géographie et par l'histoire. La géographie détermine les intérêts et fixe le poids relatif des puissances. L'histoire enracine notre politique dans des traditions séculaires ; elle fait obligation à notre pays d'honorer ses engagements. La France n'a guère qu'une politique étrangère possible. Les termes essentiels en sont connus. Le sillon a été tracé si profond par le général de Gaulle qu'il serait hasardeux d'en sortir, alors qu'il est profitable de le prolonger et d'obtenir du même coup l'assentiment général des Français.

S'il est donc un domaine où la cohabitation ne devrait pas poser de problème, c'est bien celui de la politique étrangère. Le Président de la République, aux termes de la Constitution, est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire, du respect des traités. Il est le gardien des intérêts supérieurs et permanents du pays. Mais la gestion quotidienne de la diplomatie, la représentation à l'étranger de la politique française, relèvent de la compétence du Gouvernement.

Le chef de l'Etat garantit, mais le Premier ministre et le ministre des affaires étrangères agissent. Ce partage des rôles ne paraît pas, jusqu'à présent, avoir fait vraiment difficulté vis-à-vis de nos partenaires. Si le Président et le Gouvernement parlaient un double langage, l'image de la France serait ridiculisée, et ce n'est pas le cas. Bien plus, la cohabitation semble avoir eu l'effet paradoxal de rendre à notre politique étrangère de la cohérence, cohérence dont M. Roland Dumas vient d'indiquer qu'elle était le test, qu'elle prouvait la force d'une politique étrangère.

La diplomatie, selon le mot de Napoléon, est, autant que la guerre, un art tout d'exécution. La politique de la France est placée sous la même inspiration que naguère, mais elle est conduite de manière plus rationnelle.

Un exemple. Le Président de la République, par des initiatives spectaculaires comme le projet Euréka ou le sommet de la francophonie, avait explicitement donné à son gouvernement comme priorités la recherche scientifique et technique, l'éducation, la culture, mais, s'il était beaucoup applaudi, il était peu obéi car, dans le même temps, les dotations de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques avaient diminué d'un tiers en francs constants. C'était une véritable mise en état d'hibernation. Paradoxalement, le Quai d'Orsay, loin de tirer profit des priorités affichées par le Gouvernement, voyait ses moyens amputés dans ces mêmes domaines que l'on prétendait prioritaires. La direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques voit ses crédits d'intervention augmenter de 13 p. 100. C'est un grand bond en avant, comme diraient les Chinois. (*Sourires.*)

En somme, monsieur le président de la commission des affaires étrangères, la nouvelle majorité et le Gouvernement s'attachent à prendre en compte, beaucoup plus que le gouvernement auquel vous apparteniez, l'intérêt que le Président de la République porte à la présence française dans le monde.

Dans ces conditions, nous constatons un début de ce retour à la cohérence dont M. Roland Dumas vient de rappeler combien elle était indispensable. Votre département, avec des ressources augmentées et des moyens réels d'assurer le rayonnement de la France dans le monde, a commencé à parler clair et à agir net. Ce ne sont encore que des inflexions de-ci de-là, mais les ambiguïtés qui frappaient notre politique extérieure d'illogisme sont levées l'une après l'autre. La rigueur est substituée à l'à-peu-près.

Le dénouement de l'affaire Greenpeace que vous avez rappelée à l'instant en a fourni un exemple. Ce fut le succès d'une négociation menée discrètement par des professionnels selon les règles d'une diplomatie rigoureuse, au lieu du débâlage d'une pénible affaire bruyamment effectuée sur la place publique par des amateurs.

Nos relations avec l'Iran offraient un autre exemple de la même faiblesse. Par horreur du fanatisme religieux, fallait-il laisser se dégrader à ce point les rapports avec Téhéran ? Si nous ne devons entretenir des contacts qu'avec les pays respectueux des droits de l'homme, nous devrions fermer les trois quarts de nos postes à l'étranger. Aussi, le Gouvernement est-il sagement revenu à un principe constamment res-

pecté de 1958 à 1981. La France doit être en relation avec des nations, non avec des régimes : les régimes changent, les idéologies meurent, les nations demeurent.

Dernier exemple d'inflexion significative : les relations avec les pays du Sud. Le gouvernement socialiste accordait ses faveurs aux pays « progressistes », semblant ignorer que dans ce Sud-là, il y a beaucoup d'Est ! (Sourires.)

Vous venez de rappeler, monsieur le ministre, la visite du Premier ministre au président Houphouët-Boigny à Yamoussoukro. Ce fut son premier voyage officiel. C'était un voyage lourd de portée symbolique qui signifiait que le Gouvernement rejetait l'idéologie dogmatique - ou le dogmatisme idéologique - et considérait que le tiers-mondisme est au tiers monde ce que le pacifisme est à la paix, c'est-à-dire son pire adversaire. La page de Cancun était bien tournée.

Si la politique étrangère française a manqué au cours des cinq dernières années de la rigueur qui avait fait naguère sa réputation, c'est en bonne partie parce que les diplomates qui avaient été chargés de la mettre en œuvre étaient minés par la politisation de leur administration et frappés par le découragement. Comment garder le sens du service public lorsqu'on est traité bien ou mal selon qu'on est militant socialiste reconverti dans la diplomatie ou diplomate de métier ? Il y faut du courage jusqu'au sacrifice.

Eh bien, la politique du personnel est désormais axée sur la compétence professionnelle des agents comme elle doit l'être, comme elle n'aurait jamais dû cesser de l'être. L'intégration de personnalités extérieures au corps des ministres plénipotentiaires, qui avait permis au précédent gouvernement de mettre sur la touche des diplomates de carrière et de les remplacer par des hommes liges du parti socialiste, a été stoppée. On revient peu à peu...

**Mme Françoise Gaspard.** A l'Etat R.P.R. !

**M. Alain Peyrefitte.** Cela vous touche ? Cela ne m'étonne pas ! On revient peu à peu, disais-je, à une conception saine de la neutralité de la fonction publique.

Cette amélioration est déjà sensible, mais elle est encore bien lente, permettez-moi de vous le dire, monsieur le ministre.

**M. Roland Dumas,** président de la commission des affaires étrangères. Il reste encore trop de R.P.R. ! (Sourires.)

**M. Alain Peyrefitte.** Y aurait-il un concordat secret avec l'Élysée aux termes duquel on ne reviendrait pas sur le noyautage opéré sans vergogne au cours des précédentes années ?

**M. Jacques Limouzy.** On peut reconvertir !

**M. Alain Peyrefitte.** On est surpris de voir toujours en place trop de faux diplomates.

**M. Guy Vadepied.** Et de faux députés !

**M. Alain Peyrefitte.** ... qui n'ont dû leur promotion qu'au copinage.

**Mme Françoise Gaspard.** Chasse aux sorcières !

**M. Alain Peyrefitte.** On est encore plus surpris de voir de véritables commissaires politiques mis en place par le gouvernement socialiste pour surveiller le personnel de nos ambassades et de voir qu'ils sont toujours là, comme je l'ai constaté moi-même, par exemple, à Pékin, si vous voulez un exemple. (Rires sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. Guy Vadepied.** Quel sectarisme !

**M. Xavier Deniau.** Je l'ai constaté ailleurs !

**M. Guy Vadepied.** Vous êtes en plein fantôme, monsieur Peyrefitte !

**Mme Françoise Gaspard.** Et le Gouvernement en place, que fait-il ?

**M. Alain Peyrefitte.** Malgré votre cheminement précautionneux, monsieur le ministre, la diplomatie française est sur la bonne voie. Le budget n'est qu'une condition nécessaire mais non suffisante d'une diplomatie efficace. Les autres conditions d'une politique indépendante, claire et nette sont

en passe d'être réunies : une défense nationale sans cesse perfectionnée, des finances publiques tenues la bride serrée, une économie en voie d'assainissement, la cohérence de l'action gouvernementale, une doctrine sans ambiguïté, un personnel neutre et compétent. Déjà on voit les effets de ces nouvelles conditions dans la manière dont la France fait entendre sa voix dans le monde.

Nous n'avons pas entendu sans un véritable sentiment de réconfort votre déclaration, la semaine dernière, dans cet hémicycle, où vous avez mis nos alliés en garde à propos « de la perspective redoutable d'une disparition totale des armes nucléaires américaines en Europe ». Vous avez dit tout haut ce que la plupart de vos collègues, ministres des affaires étrangères européens, pensaient tout bas mais n'osaient pas dire.

Vous avez ouvert les yeux sur le danger qu'il y aurait à retirer du théâtre européen la totalité des missiles de croisière et la totalité de ces fameux Pershing II dont l'installation en Allemagne de l'Ouest a coûté tant d'énergie et tant de courage et dont la présence avait eu pour effet de rassurer les Allemands et les Européens de l'Ouest et d'arrêter net la vague neutraliste qui déferlait sur l'Europe occidentale au début des années 1980, alors que les SS 20, évacués derrière l'Oural, peuvent revenir en une semaine et que les missiles installés depuis trois ans en Allemagne de l'Est et en Tchécoslovaquie sur camions lanceurs ultra-mobiles continuent à pouvoir atteindre avec une terrifiante précision la plupart des villes de l'Europe occidentale, de Copenhague jusqu'à Bordeaux.

La France, par votre bouche, a repris son rôle, celui de parler haut et clair pour dénoncer les marchés de dupe et les calculs à courte vue. L'Europe ne peut avoir d'existence que si elle a une voix. Vous avez été cette voix. Puissiez-vous l'être souvent !

En politique étrangère comme ailleurs, la France se débarrasse des oripeaux idéologiques, des illusions lyriques et de l'incohérence. Mon groupe votera sans hésitation un budget qui devrait mettre notre diplomatie en mesure de s'affirmer et de mieux faire face aux réalités de ce globe et de cette époque. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1987, n° 363 (rapport n° 395 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) :

Affaires étrangères ; Premier ministre : Droits de l'homme, francophonie (suite) :

Annexe n° 1 (affaires étrangères). - M. Jean-François Mancel, rapporteur spécial ; avis n° 397, au nom de la commission des affaires étrangères : tome I (affaires européennes) de M. Jean-Marie Daillet ; tome II (relations culturelles et francophonie), de M. Xavier Deniau ; tome III (services diplomatiques et généraux), de M. Jean-François Deniau ; tome XII (droits de l'homme), de M. Claude-Gérard Marcus ; avis n° 398, tome I de M. Loïc Bouvard, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures trente.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN

